Les Sapeurs-Pompiers de l'Isère

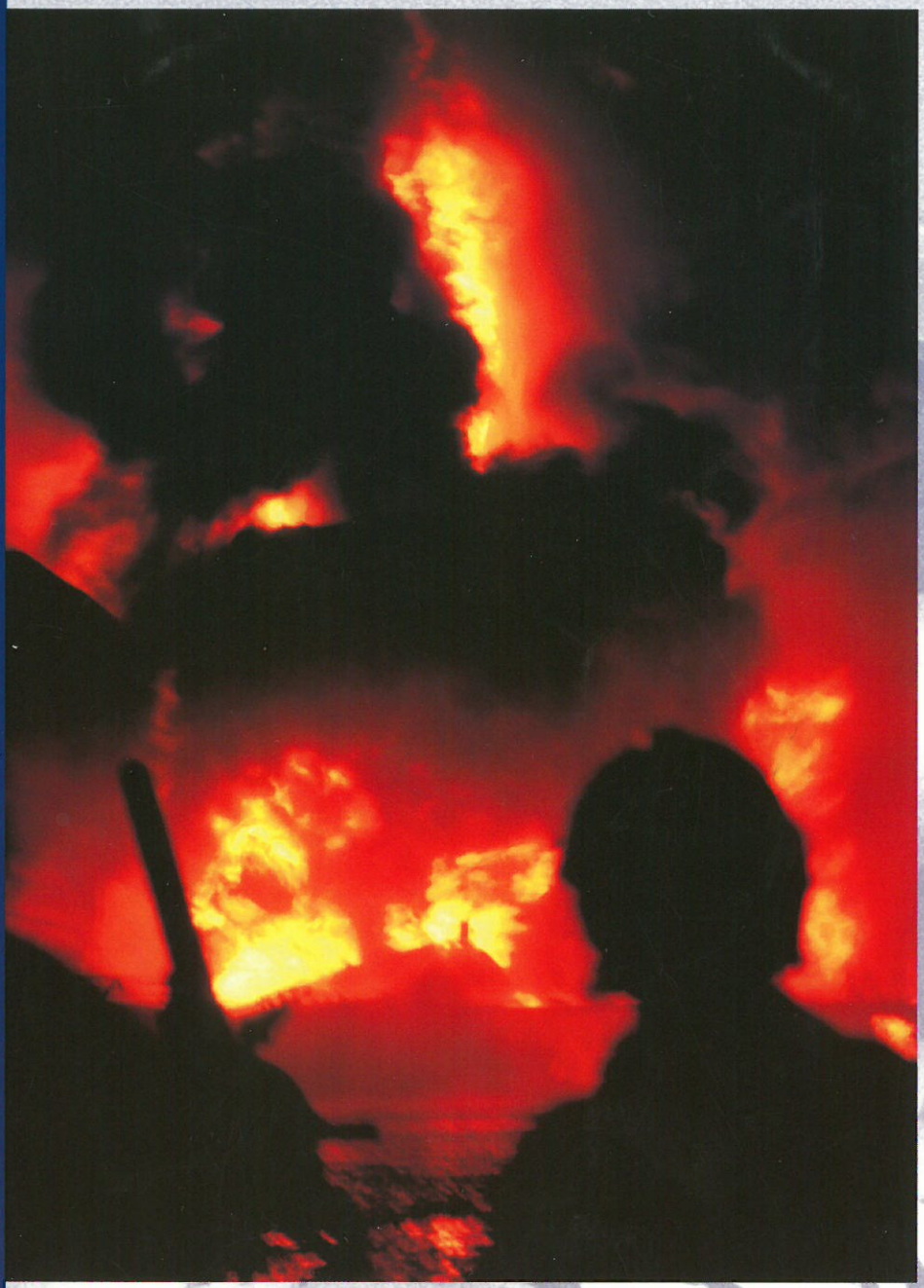

30ème ANNIVERSAIRE
DES JEUX OLYMPIQUES
DE GRENOBLE

1968 1998

N°18
1re sem. 98

Carrefour
MEYLAN

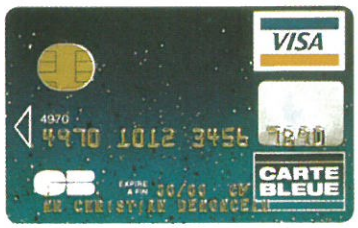

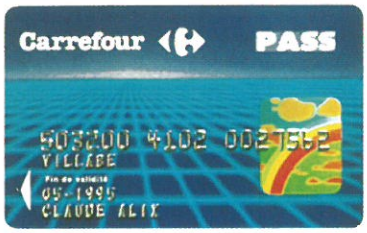

36.15
1,29 F/mn
Carrefour

services financiers
Carrefour

spectacles
Carrefour

radiotéléphonie
Carrefour

CENTRE COMMERCIAL MEYLAN
1, BOULEVARD DES ALPES - 38246 MEYLAN CEDEX - TEL. 04 76 04 21 04
OUVERT TOUS LES JOURS, SAUF LE DIMANCHE DE 8H30 A 21H45
LE SAMEDI DE 8H30 A 20H45.

Les Sapeurs-Pompiers *de l'Isère*

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère
Affiliée à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français
Siège Social : Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère
"Le Manival" - BP 97 - 11, avenue du Vercors - 38243 Meylan cedex - Tél. 04 76 18 93 62

La Seule Revue Officielle Technique et d'Information
éditée par l'Union Départementale des des Sapeurs-Pompiers de l'Isère
au profit de ses œuvres culturelles et sociales.

COMITÉ D'HONNEUR

Lieutenant-Colonel Eugène Blanc
Les Jardins de Saint-Benoît
38200 Vienne

Commandant Jean André
43, rue des Jardins
38220 Vizille

Commandant André Chaize †
Le Bigallet
38620 Saint-Geoire-en-Valdaine

Commandant Henri Dantin
Gameux-Chatte
38160 Saint-Marcellin

Commandant André Felix
Rue Barnave
38400 Saint-Martin-d'Hères

Commandant André Guillerminet
17, rue Belvédère
38300 Bourgoin-Jallieu

Commandant Maurice Jacquier
Chabrillan
26400 Crest

Commandant Pierre Langlais
69560 Saint-Romain-en-Gal

Commandant Raymond Marion
38300 Saint-Savin

Commandant Joseph Revouy †
Rue des Mourines
38550 Le Péage-de-Roussillon

Capitaine Gabriel Allibe
20, cours Saint-André
38800 Le Pont-de-Claix

Capitaine François Arbaretaz †
La Gafatière
38490 Chimilin

Capitaine Georges Audibert
135, avenue Jean-Jaurès
38140 Rives

Capitaine Stéphane Bertholoz
78, rue Charles-Michel
38600 Fontaine

Capitaine Louis Besançon
36, rue du Drac
38120 Saint-Egrève

Capitaine Louis Beyle
Les Condamines
38160 Saint-Romans

Capitaine Gilbert Bonin
Chemin Haut-Brié
38320 Brié-et-Angonnes

Capitaine Maurice Buisson
Grande-rue
38940 Roybon

Capitaine Jean Clapisson
38460 Crémieu

Capitaine Joseph Cottaz
38110 Dolomieu

Capitaine André Escallon
Rue Dr Tagnard
38350 La Mure

Capitaine Gaston Palin
Place Louis-Montagnat
38440 Saint-Jean-de-Bournay

Capitaine Jean Gauthier
8, rue Gilbert-Coquaz
38110 La Tour-du-Pin

Capitaine Jacques Givord
Résidence "Le Prariand"
2, rue Jules-Ferry
38550 Le Péage-de-Roussillon

Capitaine André Jeymond †
38410 Vaulnaveys-le-Bas

Capitaine Jean Medalin †
5, chemin Saint-Just
38200 Vienne

Capitaine Roger Mondange
Rue Victor-Hugo
38550 Le Péage-de-Roussillon

Capitaine Félicien Mouchet
Villa Ward-Ouest
Chemin Jacquemoud
38580 Allevard

Capitaine Louis Palin
26, rue de la Paix
38290 La Verpillière

Capitaine Paul Prost
11, chemin du Clos
38150 Roussillon

Capitaine Louis Ray †
34, rue du Colombier
38540 Heyrieux

Lieutenant Henri Argoud
Rue Lavoisier
38490 Saint-André-Le-Gaz

Lieutenant Armand Bernard
19, rue Maurice-Ravel
38320 Eybens

Lieutenant Marcel Blanc
38690 Bizonnes

Lieutenant Georges Cartier-Millon
Chemin Meary
38190 Villard-Bonnot

Lieutenant Joseph Chevallier
38540 Heyrieux

Lieutenant Pierre Favet
Le Barthelon
38500 Coublevie

Lieutenant Robert Maurinaux
7A, route de Savoie
38420 Domène

Adjudant-Chef Roger Mandran
Le Village
38150 La Chapelle-de-Surieu

Adjudant-Chef Luc Monin
38150 Assieu

Adjudant Paul Felix
Route Vercors
38690 Le Grand-Lemps

Annonceurs, Sapeurs-Pompiers, soyez attentifs, de trop nombreux personnages sans scrupule se réfèrent aux Sapeurs-Pompiers et à notre revue. Pour tout renseignement, avant signature, prenez contact auprès de :
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère
"Le Manival" - BP 97 - 11, avenue du Vercors - 38243 Meylan cedex - Tél. 04 76 18 93 62

Composition du Conseil d'Administration

1/4 renouvelable	Grenoble	Rives	Bourgoin	Vienne
1998	2 C.S. + 1 C.P.I	1 C.S. + 1 C.P.I	1 C.S. + 1 C.P.I	1 C.S
1999	1 C.S. + 2 C.P.I	1 C.S. + 1 C.P.I	1 C.S. + 1 C.P.I	1 C.P.I
2000	2 C.S. + 1 C.P.I	1 C.S. + 1 C.P.I	2 C.S	1 C.P.I
2001	2 C.S.	2 C.S.	1 C.S. + 1 C.P.I	2 C.S.

Renouvelables en 1998

Lieutenant-Colonel Paillot
Capitaine Brunel - Lieutenant Poncet ..... Grenoble
Lieutenant Croizat - Lieutenant Picot ..... Rives
Commandant Kaiser - Sous-Lieutenant Colomb ....Bourgoin
Sergent Petit .....Vienne

Renouvelables en 1999

Capitaine Millet - Lieutenant Leplan
Lieutenant Perrin-Patras.....Grenoble
Lieutenant Pelegrinelli - Sous-Lieutenant Gillet .....Rives
Capitaine Cleyet-Merle - Lieutenant Rousset.....Bourgoin
Lieutenant Boyet.....Vienne

Renouvelables en 2000

Capitaine Riotton - Lieutenant Giroutru
Lieutenant Giraud.....Grenoble
Lieutenant Bonnet - Adjudant Bourguignon .....Rives
Capitaine Perrin - Lieutenant Ferrand.....Bourgoin
Lieutenant Guarinos.....Vienne

Renouvelables en 2001

Capitaine Guerchet - Lieutenant Spérone .....Grenoble
Capitaine Mathieu - Lieutenant Mounier-Vehier .....Rives
Lieutenant Cottaz - Lieutenant Mignot.....Bourgoin
Commandant Noisette - Lieutenant Duc.....Vienne

Comité exécutif

Même adresse que celle de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère
"Le Manival" - BP 97 - 11, avenue du Vercors - 38243 Meylan cedex
Tél. 04 76 18 93 62

Président : Lieutenant-Colonel René Paillot
Vice-Président : Capitaine Jacques Perrin
Vice-Président Sud-Isère: Capitaine Gérard Brunel
Vice-Président Nord-Isère: Lieutenant Michel Duc
Trésorier Général : Lieutenant André Boyet
Secrétaire Général : Lieutenant Pierre Croizat

Conseil d'Administration

Lieutenant-Colonel René Paillot
C.S.P. Grenoble

Commandant Bertrand Kaiser
38300 Bourgoin-Jallieu

Commandant Jean-Yves Noisette
C.P.S. 38200 Vienne

Capitaine Gérard Brunel
38400 Saint-Martin-d'Hères

Capitaine André Cleyet-Merle
38620 St-Geoire-en-Valdaine

Capitaine Jean-Jacques Guerchet
38000 Grenoble

Capitaine Claude Mathieu
38500 Voiron

Capitaine Albert Millet
38650 Monestier-de-Clermont

Capitaine Jacques Perrin
38510 Morestel

Capitaine Robert Riotton
38800 Pont-de-Claix

Lieutenant André Bonnet
38160 Saint-Marcellin

Lieutenant André Boyet
38790 St-Georges-d'Espéranche

Lieutenant Guy Cottaz
38110 Dolomieu

Lieutenant Pierre Croizat
38470 Vinay

Lieutenant Michel Duc
38440 Saint-Jean-de-Bournay

Lieutenant Max Ferrand
38110 La-Tour-du-Pin

Lieutenant Auguste Gillet
38430 Saint-Jean-de-Moirans

Lieutenant Jean-Luc Giraud
38520 Bourg-d'Oisans

Lieutenant Gérard Giroutru
38240 Meylan

Lieutenant Jean-Paul Guarinos
38150 Agnin

Lieutenant Jean Leplan
38570 Goncelin

Lieutenant Jean-Paul Mignot
C.S. 38390 Montalieu

Lieutenant Gérard Mounier-Vehier
38940 Roybon

Lieutenant Christian Pellegrinelli
38120 Tullins

Lieutenant Raymond Picot
38140 Beaucroissant

Lieutenant Serge Rousset
38110 Saint-Didier-de-la-Tour

Lieutenant Claude Spérone
38660 Le Touvet

Sous-Lieutenant Paul Colomb
38290 Frontonas

Adjudant Michel Bourguignon
38160 Izeron

Sergent-Chef Jean Petit
38260 Gillonay

Conseiller technique
Colonel J.-C. Bourgeois
D.D.S.I.S. 38600 Fontaine

Responsable des Jeunes Sapeurs-Pompiers
Lieutenant André Péreira
38590 St-Etienne-de-St-Geoirs

Composition des Commissions et Groupes de Travail

Commission des Sports et Manifestations
Animateur :
Capitaine Brunel
Co-animateur :
Lieutenant Naville
Membres :
Le Président de l'U.D., Capitaine Millet, Lieutenant Ferrand, Sous-Lieutenant Rabatel, Capitaine Mathieu, Officier de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, Lieutenant Chenal, Lieutenant Spérone, Lieutenant Marchetti, Responsable J.S.P.

Commission Consultative Formation
Animateur :
Lieutenant Giroutru
Membres :
Le Président de l'U.D., Capitaine Perrin, Capitaine Romatif, Lieutenant Bonnet, Lieutenant Naville, Lieutenant Chenal, Sous-Lieutenant Gillet.

Commission des Anciens Sapeurs-Pompiers
Animateur :
Lieutenant Armand Bernard
Membres :
Le Président de l'U.D., Commandant André, Commandant Guillerminet, Capitaine Allibe, Capitaine Buisson, Capitaine Givord, Capitaine Mallen, Capitaine Raviglione, Capitaine Bonin, Lieutenant Chevallier, Lieutenant Baldo, Capitaine Brottet, Lieutenant Brosson, Lieutenant Locatelli, Caporal Glenat.
Membres du Conseil d'Administration :
Capitaine Riotton, Lieutenant Gillet, Lieutenant Rousset.
Président Honoraire :
Lieutenant-Colonel Blanc.

Commission du Journal
Animateur :
Capitaine Guerchet
Membres :
Le Président de l'U.D., Capitaine Brunel, Lieutenant Duc, Capitaine Mathieu, Lieutenant Ferrand, Lieutenant Mounier-Vehier.

Commission des Jeunes Sapeurs-Pompiers
Animateur :
Lieutenant André Péreira, C.S. St-Etienne de St-Geoirs
Membres :
Capitaine Claude Mathieu (C.S. Voiron), Lieutenant Bernard Poulet (Canton de Vif), Lieutenant Christophe Markarian (C.S.P. Vienne), Caporal-Chef Thierry Maréchal (C.P.I. St-Savin), Sergent Chef Jean Petit (C.P.I. Gillonnay), Sapeur Pépin (C.S. Moirans), Sergent Alain Péquignot (C.S. Montalieu Vercieu), Adjudant Albert Vario (C.S. La Mure), Adjudant-Chef Lapaglia (C.P.I. Fontaine), Caporal Richard Guilloud (C.P.I. Gières), Caporal Eric Musso (C.P.I. Meylan), Capitaine Albert Millet (C.S. du Serpaton), Serge Nourot (C.S. Chasse-sur-Rhône); Stéphane Ratgris (C.S. St-Laurent du Pont), Pierre Campayo (C.S. Les 2 Alpes).

Commission Protection Sociale
Animateurs :
Capitaine Brunel et Sous-Lieutenant Colomb
Membres : Le Président de l'U.D., Lieutenant Duc, Capitaine Riotton, Adjudant Bourguigon.

Commission Juridique
Animateurs :
Lieutenant Croizat et Le Président de l'U.D.
Membres :
Lieutenant Spérone, Capitaine Cleyet-Merle, Lieutenant Picot, Lieutenant Rousset, Adjudant Bourguignon.

Groupe de Travail Concours de Manœuvres
Animateur :
Lieutenant Duret
Membres :
Le Président de l'U.D., Sergent Charmeil, Lieutenant Naville, Lieutenant Chauvin, Sergent-Chef Spelman, Adjudant Primat, Sous-Lieutenant Derrier, Adjudant-Chef Finand, Lieutenant Cottaz, Sergent-Chef Rivier, Sous-Lieutenant Peronnet, Lieutenant Giordano.

EUROFLOAT

Z.I. Salaise-sur-Sanne
38150 ROUSSILLON

Fabrication de Verre Plat

SAINT-GOBAIN

elf atochem en Isère : la maîtrise de la filière chlore au service du quotidien

1 100 emplois directs
500 000 tonnes de produits finis
investissements : 1 milliard de francs en 10 ans

elf atochem dans le monde : la chimie des grands défis

33 500 emplois directs
10e chimiste mondial
chiffre d'affaires : 50 milliards de francs

elf atochem
ATO

Boîte Postale 1, 38560 Jarrie
tél. 04 76 39 73 73

Boîte Postale 48, 38190 Brignoud
tél. 04 76 71 40 07

sommaire

8 ..... *Editorial du Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère*

10 ..... *Editorial du Directeur Départemental des S.I.S. 38*

13 ..... *Visite de la Fédération et de l'Œuvre des Pupilles*

14 ..... *Les pupilles de l'Isère au siège de l'Union Départementale*

15 ..... *Information Œuvre des Pupilles*

17-18 ..... *Et si l'on parlait des hyménoptères*

21 à 23 ..... *Entre Ciel et Terre*

24 à 27 ..... *La nouvelle assemblée délibérante du S.D.I.S. 38*

29-30 ..... *L'équipe animalière du CS du District de Roussillon*

33 à 35 ..... *Inauguration au CS de Saint-Geoire en Valdaine*

37 à 41 ..... *L'organisation d'une finale nationale*

43 à 48 ..... *Congrès Départemental 1998 à Saint-Jean de Bournay (Fanfare de Bramans)*

49 ..... *Centre de Secours de la Matheysine*

51-52 ..... *Blason de Vaulnaveys-le-Haut*

53 ..... *Passation de commandement au CPI Vaulnaveys le Bas*

55-56 ..... *Commission du Concours de Manœuvres 1997*

57 ..... *Remise de Médailles*

58 ..... *CSP Grenoble : Lt-Colonel COLOMBINO François*

60 ..... *Liste de sympathie*

61-62 ..... *8e Championnat de France de ski alpin des sapeurs-pompiers*

63 à 67 ..... *Cross de la Sainte Barbe à Meylan*

69 ..... *Tournoi de Volley-ball*

71 ..... *Remerciements du Colonel Bernard JANVIER*

73 ..... *Poèmes de Damien DRUART*

74-75 ..... *La vie des Corps - Un pompier tué...*

76 ..... *Index des annonceurs*

Lieutenant-Colonel

René PAILLOT
PRÉSIDENT DE L'U.D.S.P.

Le cadre juridique dans lequel servent tous les sapeurs-pompiers de France actuellement, est en voie "d'extinction" et l'auteur s'excuse pour l'emploi de ce terme qui peut faire sourire, mais il est cependant vrai que la situation n'est tout de même pas désespérée ceci autorisant l'humour.
Les lois du 3 mai 1996 sont aussi importantes pour l'évolution de la mission des sapeurs-pompiers, que l'ont été les décrets du 7 mars 1953 et du 20 mai 1955.

Nombreux sont encore les responsables actuels qui sont entrés dans la profession sous ces juridictions administratives apprenant de leurs anciens quelle avait été la révolution plus que l'évolution que ces textes avaient apportée.

Période féconde puisque le 13 août 1954 paraissait aussi le célèbre décret relatif à la Protection et la Prévention des établissements recevant du public.

La création officielle du Service d'Incendie municipal, la définition plus précise des Inspections départementales de l'époque, le rôle de chacun, les Centres de Secours Principaux et secondaires, les Corps de Première Intervention, un statut des personnels déjà très élaboré.
C'était tout cela qui était mis en place.

Et puis très important, apparaissait la normalisation des matériels.
Emboyauter comme on disait alors était quelquefois une véritable histoire marseillaise ou belge comme on voudra.

Les raccords de nos bons vieux tuyaux de chanvre, lourds lorsqu'ils étaient mouillés, rigides lorsqu'il fallait les enrouler, n'étaient pas tous compatibles entre-eux, y compris ironie du sort dans la même commune.

Toutes les littératures de la profession l'on relaté au moins une fois et chacun en a souri. Il aura fallu certainement près de deux décennies pour que ces pratiques d'antan, ces matériels du moment deviennent des éléments de notre histoire, soient revendiqués par les musées et autres conservateurs de vieilles choses ou d'antiquités.

Le législateur de 1953 pensait-il qu'il serait nécessaire, quarante et quelques années après, de faire encore évoluer la situation ?

Tout comme celui de 1996 a-t-il auguré que le chamboulement opéré nécessitera des aménagements aux situations acquises et dont il faudra bien se préoccuper.

Que ce soit celle des sapeurs-pompiers professionnels désireux et on doit bien les comprendre de conserver ce qu'ils ont mis très longtemps à obtenir, ou encore celle des sapeurs-pompiers volontaires qui ne devront pas être les perdants au change et qui sont, ne l'oublions pas, le plus grand nombre.
En l'espèce les textes semblent dire que tout sera garanti et c'est tant mieux.
Il sera cependant impérieux de veiller à leur application dans la lettre mais aussi dans l'esprit, sans oublier de préserver le mouvement associatif des amicales, des mutuelles, des unions, de la Fédération bien-sûr.

Toutes et tous ciment de la vie culturelle de cette catégorie de femmes et d'hommes d'honneur soucieux de la sécurité de leurs concitoyens et qui s'engagent sans réserve dans une mission de très haute valeur morale que malheureusement et c'est leur carence, les textes ne reconnaissent pas suffisamment fort.

Les sapeurs-pompiers du troisième millénaire devront très vite prendre la mesure de leur nouvelle constitution, se prendre aussi en main avec réalisme et lucidité car d'autres pourraient le faire pour eux.

Tout cela demandera un formidable esprit de corps chez les sapeurs-pompiers de tous grades, mais confiant en eux et ceux de l'Isère en particulier, il ne fait aucun doute que ce nouveau challenge doit être gagné.

5 et 6 septembre 1998
150e anniversaire de la Compagnie
des Sapeurs-Pompiers de Meylan

Expositions - Manœuvres - Démonstrations

Lycée du Grésivaudan à Meylan

édito

du Colonel

JEAN-CLAUDE BOURGEOIS
DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL
DU S.I.S. 38

L'heure du choix...

La réforme des services d'incendie et de secours a suscité bien des inquiétudes. Aussi légitimes les unes que les autres, elles s'amenuisent pourtant au gré des clarifications qui peuvent être apportées au cours des mois.

Si la loi du 3 mai 1996 impose la réforme, elle laisse cependant une grande latitude à la décision locale en fonction des avancées plus ou moins importantes des départements.

L'heure des choix a maintenant sonné et le conseil d'administration s'est dernièrement déterminé pour une réforme en trois temps :
- le transfert de l'ensemble des personnels en 1999
- le transfert des matériels en l'an 2000
- le transfert des biens immobiliers en 2001, date limite imposée par la loi.

Mais le choix de notre instance délibérante est allé bien au-delà de cet échéancier puisque celle-ci a décidé de prendre en charge les casernements des centres de première intervention qui seront intégrés au corps départemental. Une incitation supplémentaire qui s'appuie sur une bonne intention, mais qui est trop souvent considérée comme un moyen de coercition. La loi donne en effet aux centres de première intervention la possibilité de choisir le camp départemental dans des conditions administratives et techniques sensiblement définies ou de conserver leurs conditions de vie actuelles dans le cadre communal. Il n'existe pas de troisième solution.

Bien que liée aux décisions à prendre, la répartition des charges financières relève d'un autre domaine et ne doit pas souffrir l'amalgame.

Enfin, si les modalités de gestion différent entre corps départemental et corps communaux, elles ne doivent pas pour autant créer des frères ennemis chez les sapeurs-pompiers. L'esprit qui les anime, l'uniforme qu'ils portent et les missions qu'ils accomplissent restent en tout point les mêmes.

Quant au service départemental d'incendie et de secours, il fera face aux obligations de la loi en faveur des corps qui resteront communaux.

Le second et grand souci des sapeurs-pompiers isérois est l'organisation de la finale nationale du parcours sportif et des épreuves athlétiques. Le choix a été fait : celui de réussir. Chacun se mobilise pour y parvenir car la date du 27 juin se rapproche à grands pas. Le comité d'organisation accentue ses réunions pour atteindre l'objectif fixé et accueillir au mieux, le millier d'athlètes venu concourir à Grenoble. Avec l'aide que chacun voudra bien apporter, et pour le bon renom de notre département, il espère bien y parvenir !

Fabricant de produits isolants à base de Polystyrène Expansé
Plâtres allégés, à projeter - Carreaux de plâtre - etc

Direction Régionale Sud-Est
Zone Industrielle de Leveau 1604
38216 Vienne Cedex France
Tél. 04 74 31 16 40 - Fax 04 74 85 68 04

21, avenue Berthelot B.P. 7 - 38206 VIENNE
Tél. 04 74 53 75 53 - Fax 04 74 85 14 30

Assurance-vie, prévoyance, automobile, habitation...

A la Banque Populaire,
quand on assure,
on assure.

Nous ne sommes pas populaires sans raisons

Visite de la Fédération et de l'Œuvre des Pupilles

Le 3 décembre 1997

Le Président, le Premier Vice-Président et la secrétaire administrative se sont rendus sur invitation du Colonel ORY au 27, rue de Dunkerque afin de visiter le siège de la Fédération, rencontrer et faire connaissance du personnel administratif régulièrement en contact avec nos bureaux, il en a été de même avec celles et ceux de l'administration de l'Œuvre des Pupilles qui sont logés dans le même immeuble que la Fédération à Paris.

Un excellent accueil leur avait été réservé et ce contact a renforcé les liens amicaux qui unissent les deux associations entre elles.

Informations

Œuvre des Pupilles Orphelins de Sapeurs-Pompiers

La lettre du Président

Messieurs les Présidents d'Unions Départementales de Sapeurs-Pompiers

Messieurs les Directeurs Départementaux des Services d'Incendie et de Secours

Paris le 13 mars 1998

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur

Depuis quelques temps, il m'est rapporté par plusieurs sources d'origine professionnelle que les termes génériques d'ORPHELIN-PUPILLE de Sapeurs-Pompier sont utilisés à l'occasion de manifestations diverses faisant appel à la générosité du public.

De plus, ces mêmes termes sont utilisés par des démarcheurs de publicité pour des revues se rapportant de près ou de loin aux Sapeurs-Pompiers ou à la Sécurité Civile.

L'O.D.P., créée en 1926 par le Commandant GUESNET, a pour mission de prendre en charge financièrement et moralement l'éducation des enfants de Sapeurs-Pompiers civils et militaires, des Marins Pompiers et des Personnels des Bases Hélicoptères et Bombardiers d'eau morts en service commandé.

Pour assurer cette mission, l'O.D.P., Association reconnue d'Utilité publique par décret du Ministre de l'Intérieur le 28 janvier 1928, est placée sous le Haut Patronage du Président de la République pour la protection des Orphelins de Sapeurs-Pompiers.

Nous avons à cœur de protéger nos Orphelins et de leur donner les possibilités intellectuelle, morale et matérielle de réussir dans la vie dès leur majorité.

C'est pour ces raisons que nous considérons que l'exploitation de l'image des Orphelins comme **produit d'attrait** pour des manifestations ou des revues est inadmissible.

Pour être clair, il est intolérable de gagner de l'argent à des fins privées sur le dos des Orphelins.

L'entretien de nos 490 Orphelins coûte très cher et l'O.D.P. n'a pour revenu que les dons et doit faire appel à la générosité de tous.

Désormais afin d'être sûr que les revenus des manifestations organisées dans les départements par les Amicales ou les Corps de Sapeurs-Pompiers vont à l'O.D.P., il sera nécessaire d'obtenir un accord préalable écrit du Président de l'O.D.P.

L'O.D.P. se réserve le droit d'exercer des recours en justice pour usage abusif des termes d'Orphelin de Sapeurs-Pompiers dès qu'il y aura exploitation commerciale détournée de son contexte.

Le ton de ce courrier peut vous paraître peu diplomatique mais l'O.D.P. ne peut accepter que les termes Orphelin - Pupille soient utilisés comme l'est aujourd'hui le mot Sapeur-Pompier qui permet à n'importe qui d'éditer des revues et autres gadgets.

Si vous rencontrez des difficultés ou si vous constatez des anomalies dans vos structures, je vous remercie par avance de nous en faire part afin que nous puissions vous aider.

C'est tous unis que nous défendrons les enfants de nos Camarades morts en service commandé et que nous leur donnerons le maximum de chance pour entrer dans la vie active.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.

LE PRÉSIDENT

Colonel Jackie CAVALLIN

Copie pour information aux Délégués Départementaux de l'Œuvre des Pupilles

L'Union Départementale a reçu les pupilles du département de l'Isère le 12 décembre 1997 au siège afin de leur remettre le traditionnel cadeau de Noël.

Les représentants du Centre de Secours de Beaurepaire venus apporter un complément de don suite au Congrès Départemental de juin dernier étaient aussi de la soirée à laquelle participait le Colonel BOURGEOIS, le Lt-Colonel BORLET, les représentants de l'Union Départementale à l'Œuvre des Pupilles, le Comité Exécutif en totalité.

Une collation clôturait cet agréable moment.

EDF
ENERGIE ALPES
GET Dauphiné

73, rue du Progrès

38176 SEYSSINET CEDEX

AHLSTROM
PAPER GROUP

Ahlstrom Paper Group, l'un des leaders mondiaux dans la fabrication de papiers spéciaux, tubes, mandrins et matériaux de pointe.

Usine de La Gère
38780 Pont-Évèque
Tél. 04 74 16 10 10
Fax 04 74 16 10 11

Dräger

Détection de gaz
Protection respiratoire
La performance d'un fabricant
au service de l'intervenant.

Votre expérience, nos conceptions
un partenariat total.

Dräger Industrie S.A.
3C, route de la Fédération - 67100 STRASBOURG
Tél. 03 88 40 76 76 - Fax 03 88 40 76 67

Butaclor®

Caoutchouc polychloroprène

EniChem Elastomères France

Usine de Champagnier
BP 19 - F-38800 Le Pont-de-Claix
France

Et si l'on parlait

DES HYMÉNOPTÈRES

Le 24 septembre 1994 un sapeur-pompier du Lot mourait en service commandé, après avoir été piqué par une guêpe. L'accident est ainsi relaté : "Les deux sapeurs-pompiers étaient vêtus de leur combinaison de protection avec masque. C'est au moment où ces derniers se déshabillaient que l'un d'eux est piqué par une guêpe. En quelques secondes, il chute victime d'une perte de connaissance avec syncope.

Il faut savoir que le piqûres d'hyménoptères sont responsables d'au moins 30 décès annuels en France. Les hyménoptères en cause sont de deux familles :

- les abeilles, les bourdons d'une part,
- les guêpes, les frelons, les polistes d'autre part.

LES MANIFESTATIONS, QUELS QUE SOIENT LES HYMÉNOPTÈRES, SONT DE TROIS TYPES :

1 - Les manifestations non allergiques

a) La réaction locale banale

Il s'agit le plus souvent d'une piqûre unique entraînant à l'endroit de la piqûre une réaction de type inflammatoire : douleur, rougeur, œdème, démangeaisons, le tout disparaissant en 4 à 12 heures.

Toutefois cette réaction banale peut avoir des conséquences graves si la piqûre se fait dans la bouche (la liberté des voies aériennes supérieures n'est plus assurée).

b) La réaction toxique

Elle survient après piqûres multiples et entraîne une envenimation massive avec :

- troubles digestifs : nausées, vomissements,
- troubles cardiovasculaires : hypotension, collapsus,
- troubles neurologiques : convulsions, coma.

Le décès survient pour 200 à 400 piqûre chez l'adulte, 100 à 200 chez l'enfant.

2 - Les manifestations allergiques

3 à 5 % de la population sont exposés à ce type de réaction. Ce sont ces manifestations qui font la gravité des piqûres d'hyménoptères.

Quatre stades sont décrits :
stade 1 : réaction locale avec œdème douloureux, rougeur, démangeaisons.
stade 2 : réactions régionales : la réaction s'étend à tout le membre.
stade 3 : réactions dites systémiques :
- urticaire généralisée,
- œdème de Quincke,
- bronchospasme, dyspnée asthmatiforme,
- troubles digestifs : vomissements, douleurs abdominales,
- hypotension, sensation de mort imminente, angoisse.

stade 4 : brutalement surviennent des signes:
- cardiovasculaires : pouls rapide, filant, hypotension, voire arrêt cardiaque d'emblée
- respiratoires : bronchospasme, cyanose
- neurologiques : céphalées, angoisse, agitation, convulsions, coma
- cutanés : urticaire, œdème de Quincke.

C'est le choc anaphylactique qui sans traitement d'urgence évolue vers la mort.

3 - Les manifestations retardées
Elles sont plus rares et surviennent plusieurs jours après la piqûre (8 à 15) :
- fièvre, urticaire, douleurs articulaires,
- syndrome méningé,
- atteinte rénale.

* * * * *
* *

Pour les personnes qui se savent allergiques, une désensibilisation s'impose, elle est efficace à 85 - 95 %. De plus ils doivent avoir à portée de main une trousse d'urgence (adrénaline en aérosol et en injectable, un inhalateur pour dilater les bronches).

En pratique pour les sapeurs-pompiers sur une intervention "nid de guêpes".

1- Une telle intervention ne s'effectue jamais seul.
2- La reconnaissance des lieux se fait avec la combinaison.
3- Le balisage, pour la population, doit être effectué le plus rapidement possible.
4- La combinaison s'enlève suffisamment tard et lorsqu'il n'y a plus de risque (insecte isolé du groupe est encore plus agressif).

MÉDECIN CAPITAINE DOMINIQUE BAUD
MÉDECIN CONSEIL U.D.S.P. 38

COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE

La C.N.R. étudie, réalise, exploite, en France et dans le monde, tous types d'aménagements hydrauliques et fluviaux à buts multiples : hydro-électricité, navigation, hydraulique agricole, protection contre les crues, sports et loisirs de l'eau, valorisation du potentiel des cours d'eau, environnement, conservation du patrimoine nature.

"C.N.R., acteur du fleuve"

COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE
Société anonyme d'intérêt général
Agence de Vienne - TM
3, quai Frédéric Mistral - 38201 VIENNE CEDEX
Tél. 04 74 78 38 80 - Fax 04 74 31 93 75

R2R
Gruppo GEROSA

Z.I. de Montplaisir
38780 PONT-ÉVÊQUE
Tél. 04 74 57 20 00

Les portes du succès vous sont ouvertes.

un nouveau concept !
R2R emballages flexibles

TREDI

Centre d'incinération de déchets industriels

GROUPE EMC

Z.I. Portuaire de Salaise-sur-Sanne
B.P. 19 - 38150 Salaise-sur-Sanne
Tél. 04 74 86 10 83 - Fax 04 74 86 16 97

LABORATOIRES
MARION MERREL BOURGOIN S.A.

33 ANS À BOURGOIN-JALLIEU

NOS MÉDICAMENTS
AU SERVICE DE LA SANTÉ
DANS 60 PAYS

INTERMARCHÉ
Les Mousquetaires

VIENNE MALISSOL

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi ..... 8 h 45 - 12 h 15
.....14 h 45 - 19 h 15
Vendredi et samedi .....8 h 45 - 19 h 15

Tél. 04 74 57 74 44

P

CFEI SAPHYMO-STEL
LE CHAUFFAGE PAR INDUCTION

CFEI SAPHYMO-STEL
20, av. de grenoble - 38170 SEYSSINET-PARISET
Tél. : 04 76 49 32 50 - Fax : 04 76 96 20 90

TRAITEMENT THERMIQUE PAR INDUCTION

Spécialisée dans le chauffage par induction pour les traitements thermiques, CFEI a su se diversifier en créant différents pôles de recherche et d'applications tels que : le thermoscellage, les brasages, les plasmas inductifs, les fours sous vide et les applications nucléaires.

Les connaissez-vous

Entre ciel et terre

On peut travailler dans un aéroport et avoir les pieds sur terre. On peut vouloir voler de ses propres ailes et aimer, de temps en temps, le travail en équipe. On peut ne pas se contenter d'être passager de sa vie et vouloir en être le pilote, avoir les manettes de commande dans ses mains.

On le peut, puisque l'on a rencontré, il y a peu, Eric Dumas, responsable de permanence au sein des aéroports de Lyon, gestionnaires des plates-formes de Satolas, Bron et Grenoble/Saint-Etienne de Saint-Geoirs, et sous-lieutenant au Centre de Secours de La Tour-du-Pin.

Cet ancien étudiant en géographie, jusqu'à la maîtrise (avec comme thème de son mémoire "Crues et inondations dans le couloir Rhodanien"), se dirigeait à la vitesse du son vers une carrière d'enseignant lorsqu'il s'en éloigna, à tire d'ailes, pour atterrir sur les pistes d'un des plus grands aéroports hexagonaux, occupant dès lors la fonction d'opérateur au poste de Coordination Aérogare, à Satolas, chargé de la gestion des parkings avions et du cheminement des passagers.

Des heures de vol, il va en cumuler, au contact d'une équipe de choc et des usagers, toujours plus demandeurs de prestations idéales et immédiates, tout comme il va s'aguerrir en présence des sapeurs-pompiers de La Tour-du-Pin, ses compagnons depuis l'été 1987. Sapeur à l'époque, avec un intermède à Marseille et son bataillon de marins-pompiers, dans le cadre de ses obligations militaires, il devient caporal, sergent puis sous-lieutenant, le 9 avril 1997, son grade actuel, se singularisant par son attachement au domaine de la formation, dont il est responsable dans son Corps, avec le cursus adéquat de "For 1" (formateur de formateurs niveau 1) et de Moniteur National des Premiers Secours.

Du côté des aéroports de Lyon, du poste d'opérateur à celui de superviseur (chef de salle), en acceptant le poste, ensuite, de chef de service (voirie et parc auto), il a su écouter, apprendre, communiquer pour devenir, au mois de juin 1997, Responsable de Permanence (REP), poste représentant la direction des aéroports de Lyon.

Ce poste, ou plutôt ces postes (6 personnes, au final, ont été recrutées), c'est Bernard CHAFFANGE, grand patron, qui les sou-

haitait, afin de faire de la permanence de direction, qui existait sous forme d'astreinte, un véritable métier.

De ce métier, justement, Eric Dumas se plaît à souligner des mots clés, tels qu'anticipation, observation, action, médiation ou mobilité.

Car le responsable de permanence ne peut atteindre son but que s'il s'est familiarisé avec chaque partie de l'aéroport, véritable organe multicellulaire, et ceci pour anticiper le plus possible, prévenir un dysfonctionnement toujours envisageable quand 3 000 hommes et femmes travaillent ensemble. Dans l'éventualité d'une crise majeure, il pourra faire appel à l'un des membres du Comité de Direction, voire au Directeur lui-même, qui est à même de l'épauler.

Les REP sont des délégués de la direction, certes, mais surtout des hommes de terrain, cela se vérifie très rapidement : ils jouent la carte de l'unité et de la cohésion, complémentaires des équipes et des responsables de service en place, qui ont une logique similaire mais peut-être pas la même vision globale. Sans volonté de se substituer aux uns ou aux autres, mais bel et bien fédérateur d'un projet commun, Eric DUMAS est une véritable interface auprès des usagers, des compagnies d'aviation, des multiples partenaires et fournisseurs.

Ce natif de Bron nous a fait découvrir ce milieu des responsables de permanence, opérationnels 6 jours sur 6 et 24 heures sur 24, en 3x8, de 6h00 à 14h00, de 14h00 à 22h00 et enfin de 22h00 à 6h00. Lors de sa prise de fonction, le responsable, selon un rituel bien ordonné, s'informe des événements de la journée ou de la nuit au moyen d'une main courante sur laquelle sont transcrits les appels téléphoniques ainsi que les interventions. Son attention se portera, en outre, sur le prévisionnel de la journée, les travaux prévus, le trafic attendu…

Une fois ce briefing, indispensable, réalisé, le REP se rend sur le terrain, en suivant un circuit qui l'amènera du PCT (Poste de Coordination Technique) au PCA (Poste de Coordination Aérogare), puis vers les parking, les terminaux. En vertu des paramètres ponctuels, il sait avoir un comportement plus ciblé, l'orientant là où la situation l'exige, parce que des avions sont retardés, parce que la météo est incertaine. Ses interventions sont toujours retranscrites sur la main courante et, si cela est jugé indispensable, sur des fiches de liaison dont l'objectif est de signaler, principalement, un dysfonctionnement sérieux.

Il a appris à agir dans le cadre de litige entre compagnies, à intervenir auprès de clients mécontents de la fermeture de parkings, bon samaritain pour les voyageurs égarés, en mal de terminaux.

Lorsqu'aucune urgence ne l'interpelle, Eric DUMAS visite, observe, participe à des réunions informatives, apprend à se familiariser avec la zone de fret, la centrale thermo-électrique et bien évidemment avec le service incendie interne.

Ainsi, si l'on signale encore la surveillance d'opérations sensibles, l'intervention auprès des équipes techniques pour mesurer et gérer les conséquences de tel ou tel incident sérieux (grosse fuite d'eau, système de gestion des parcs-auto en panne…) il aura été fait un descriptif à peu près exhaustif des missions d'Eric DUMAS : "il faut aller vers les gens, les écouter, savoir analyser leurs questions et trier les informations. La communication est primor-

diale, elle nous permet de diagnostiquer ou d'anticiper, et d'agir ainsi très vite".

Il aime a rapprocher son activité de celle d'un médecin dans la réception des patients, dans l'élaboration d'un diagnostic, puis dans l'opération avec son équipe. Surviendra après, le compte rendu de son opération et l'éducation des autres patients pour que d'autres accidents ne se reproduisent plus. Et ça marche, Docteur !

En effet, si l'on excepte un homme politique coincé sur une passerelle d'accès, une concentration importante de personnes difficile à gérer, pour accueillir un sportif de haut niveau ou ce chanteur américain masqué et aimant à vivre dans un caisson hyperbare, aucun incident majeur n'est à noter, prouvant, s'il en était besoin l'utilité de cette fonction, au sein d'une entreprise où le droit à l'erreur est plus que limité.

Cette responsabilité, les responsabilités qui découlent de ces différents postes, en tant que chef de garde ou de responsable de permanence, il les accepte, sans orgueil et sans crainte, tout naturellement, comme durant l'été 1992 où l'avion assurant la liaison Rouen-Lyon s'est crashé, se retournant une fois au sol et prenant feu, avec 30 personnes à l'intérieur. Alors superviseur, il avait participé activement à la gestion de la crise immédiate. Sans orgueil et sans crainte, tout naturellement.

CAPITAINE J.-J. GUERCHET

Votre centre commercial au cœur de Vienne

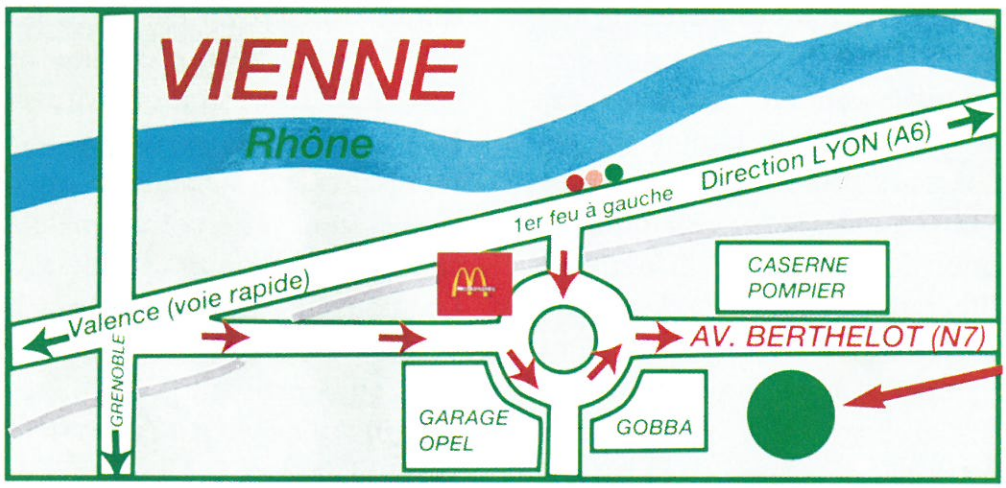

Champion

Difficile de battre un Champion

☎ 04 74 31 56 83

La nouvelle assemblée délibérante

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

La loi numéro 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours intégrée aux articles L.1424-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) a fait évoluer le statut juridique du SDIS tout en précisant les nouvelles compétences de cet établissement public. En effet, l'article L.1424-1 du CGCT a créé un établissement public spécialisé et particulier, commun au département, aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale assurant effectivement à la date de publication de la loi, une compétence en matière de gestion des services d'incendie et de secours.

Le gestion des moyens affectés par les collectivités locales et leurs groupements aux services d'incendie et de secours doit être obligatoirement transférée au SDIS par convention pour ce qui concerne les centres de secours principaux, les centres de secours ainsi que les centres de première intervention lorsque pour ces derniers l'organe délibérant en aura fait la demande. Tous ces transferts doivent intervenir dans un délai de cinq ans après promulgation de la loi, ce délai étant déjà bien entamé puisque se terminant le 3 mai de l'an 2001. S'agissant des transferts de biens "nécessaires au fonctionnement du SDIS", la loi du 3 mai 1996 a prévu que les besoins du nouvel établissement public puissent être appréciés par un Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) qui dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens auxquels doit faire face le SDIS. Le SDACR détermine les objectifs de couverture de ces risques. Il est élaboré sous l'autorité du Préfet par le SDIS dans un délai de deux ans à compter de la promulgation de la loi. Ce vaste travail est aujourd'hui en voie d'achèvement et pourra être soumis pour avis au conseil d'administration en 1998, dans les délais impartis. L'information et la concertation indispensables auprès des maires et chefs de corps feront l'objet d'une attention toute particulière.

Le nouvel établissement public SDIS est doté d'un organe collégial disposant du pouvoir délibérant, le conseil d'administration. Ce conseil d'administration a été élu le 28 octobre dernier. Le président Jacques PICHON-MARTIN qui assurait la présidence de la commission administrative du SDIS a été réélu pour exercer cette même responsabilité au sein du conseil d'administration. Monsieur Marcel REPELLIN, maire de Seyssinet-Pariset, représentant des établissements publics de coopération intercommunale, a été élu vice-président.

Le conseil d'administration est donc aujourd'hui "en ordre de marche". Son installation constituait la première étape de la réforme imposée par la loi du 3 mai 1996.

UDSP 38

Cadre réservé n°980310

Constitution du conseil d'administration

Au titre du 1er de l'article L 1424-24 du Code général des collectivités territoriales

Titutlaires	Suppléants
Quatre Conseillers généraux	
Monsieur DEZEMPTE Gérard Conseiller général Maire de Charvieu-Chavagneux	
Monsieur Georges COLOMBIER Conseiller Général Député-Maire de Meyrieu les Étangs	Monsieur Joseph MANCHON Conseiller Général Maire de la Côte St andré
Monsieur André GILLET Conseiller Général Maire de Charancieu	Monsieur SAVIN Michel Conseiller Général Maire de Domène
Monsieur Christian NUCCI Conseiller Général Maire de Beaurepaire	Monsieur Gérard ARNAUD Conseiller Général du Canton d'Allevard
Quatre Maires	
Madame Claudette CHAPELLE Maire de Varces	Monsieur Jean MOUREY Maire de Vif
Monsieur Maurice DURAND Maire de La Tour du Pin	Monseiur Christian RIVAL Maire de Morestel
Monsieur Pierre GRATALOUP Maire de St Chef Président de l'association des maires	Monsieur Maurice CLAUDEL Maire de Dolomieu
Monsieur Robert VEYRET Maire de St Jean de Moirans Conseiller Général	Monsieur Yves PILLET Maire de Pont en Royans

L'élection des membres du personnel à la Commission Administrative et Technique aura lieu le 28 mai 1998. Sa composition figurera dans le prochain n°19.

Au titre du 2° de l'article L. 1424-2424 du Code général des collectivités territoriales

Titutlaires	Suppléants
Un Conseiller général	
Monsieur Jacques PICHON-MARTIN Conseiller Général du canton de St Laurent du Pont	
Dix représentant des EPCI	
Monsieur Alain CHAPLAIS Maire de Sassenage Conseiller Général	Monsieur Jean-Xavier BOUCHERLE Maire de Meylan
Monsieur Jacques JAYET Conseiller Municipal de Grenoble	Monsieur Jacques CHIRON Conseiller Municipal de Grenoble
Monsieur Michel ISSINDOU Maire de Gières	Monsieur Michel BAFFERT Adjoint au Maire de Seyssins
Monsieur Marcel REPELLIN Maire de Seyssinet	Monsieur Bertrand LACHAT Conseiller Municipal de Claix
Monsieur Robert FAIT Maire de St Égrève	Monsieur Bernard BETTO Conseiller Municipal de Grenoble
Monsieur Yannick BOULARD Maire de Fontaine	Monsieur Yves CONTRERAS Adjoint au Maire de Fontaine
Monsieur Renzo SULLI Adjoint au Maire d'Échirolles Conseiller Général	Monsieur Michel COUETOUX Maire de Pont de Claix
Monsieur Michel BACCONNIER Maire de St Quentin Fallavier Président du SMNI	Monsieur Edmond ROY Maire de Bourgoin Jallieu Conseiller Général
Monsieur Louis MERMAZ Maire de Vienne Président du district, Député	Monsieur Gérald EUDELINE Adjoint au Maire de Vienne Conseiller Général
Monsieur Gabriel DORIS Adjoint au Maire de Roussillon	Monsieur Luc MONIN Maire d'Assieu
Trois Maires	
Philippe VIAL Maire de Voiron	Madame Anne LE GLOAN Maire de Jarrie
Monsieur Gérard SIMONET Maire de Moirans	Monsieur Maurice BOISSET Maire de Chatte
Monsieur Charles BICH Maire de Pontcharra Conseiller Général	Monsieur Jean-Claude PATUREL Maire de Crolles

Assistent en outre aux réunions du conseil d'administration avec voix consultatives :

- le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;
- le médecin-chef du service de santé et de secours médical ;
- un sapeur-pompier professionnel officier ;
- un sapeur-pompier professionnel non-officier ;
- un sapeur-pompier volontaire officier ;
- un sapeur-pompier volontaire non-officier.

Le préfet assiste de plein droit aux séances du conseil d'administration.

Depuis son installation, le conseil d'administration s'est déjà réuni à quatre reprises afin d'examiner notamment les conditions dans lesquelles pourrait être mise en œuvre la réforme qui comporte des enjeux importants pour l'organisation et la gestion des services d'incendie et de secours du département.

En particulier, il devra définir le calendrier des transferts dont il a, a priori, décidé la réalisation en trois étapes, avec tout d'abord le transfert des personnels puis celui des matériels et enfin celui des infrastructures.

S'agissant des centres de première intervention, leur transfert au corps départemental étant laissé à l'appréciation de l'organe délibérant compétent, la consultation des maires vient d'être engagée par une lettre circulaire.

Tous les transferts devront se réaliser dans un cadre conventionnel.

LT-COLONEL BORLET
ADJOINT AU DIRECTEUR
D.D.S.I.S. 38

alma
l'intelligence des outils
Toute l'informatique professionnelle.
COMPAQ HEWLETT PACKARD IBM
15, rue Georges Perec - 38400 Saint-Martin-d'Hères
Tél : 04 76 63 76 00 - Fax : 04 76 51 61 71
e-mail : info.grenoble@alma.fr - http://www.alma.fr

SEMAINE
WEEK-ENDS
JOURS FÉRIÉS
04 76 42 74 22
FAX
04 76 42 01 11

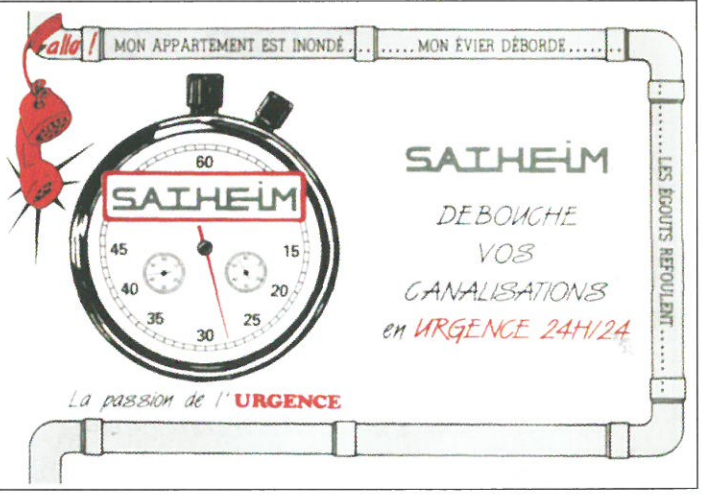

VÉHICULES ANTI-INCENDIE ET DE SECOURS

182, rue de Trignac - B.P. 146 - 44603 ST-NAZAIRE cedex - France
Tél. 33 (0)2 40 17 18 00 - Fax 33 (0)2 40 17 18 03 - Télex 700 094 SIDESCO
http://www.oda.fr/aa/sides - E.mail : sides@francemultimedia.fr

PROTECTION SOCIALE

1 **La retraite des sapeurs pompiers bénévoles.**

Au sein du Groupe, le régime APRA de la CIPRA assure, pour le compte des Communes adhérentes, le paiement de la retraite des sapeurs pompiers bénévoles.

2 **La prévoyance individuelle.**

Par la prise en charge des frais de Santé, quels que soient l'âge, la situation familiale, sociale et professionnelle, nos mutuelles **étendent la protection sociale à tous.**

CIPRA CAPICAF
RETRAITE PREVOYANCE MUTUELLE

47, avenue Marie Reynoard - 38067 Grenoble cedex 2 ● 29-31, bd des Alpes - Meylan - 38067 Grenoble cedex 2 - Tél. 04 76 29 15 15 - Fax 04 76 29 16 00

®

IKEA DISTRIBUTION FRANCE S.N.C.

ST-QUENTIN-FALLAVIER

"PLATE-FORME DE DISTRIBUTION POUR LE SUD DE L'EUROPE"

CAFETERIA

ROYALDINE
Espace Comboire - 38130 ECHIROLLES
Tél. 04 76 40 41 01 - Fax 04 76 40 46 41

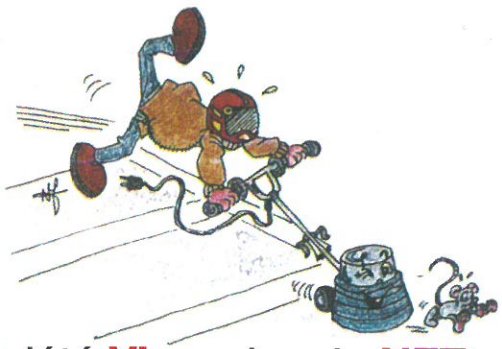

SOciété VIennoise de NETtoyage
51, rue Lafayette - 38000 VIENNE
Tél. 04 74 78 36 80 - Télécopie 04 74 85 87 96

Le matériel de contention et de capture. Les caisses fabriquées à la caserne permettent un rangement précis d'où une utilisation rapide.

Capture d'un chien au lasso.

Pour certains animaux, pas besoin de lasso... la douceur suffit.

Il faut être prêt à toute éventualité : un perroquet "gris du Gabon" en vadrouille.

L'équipe animalière

AU CS DU DISTRICT DE ROUSSILLON

Le CS du District de Roussillon a depuis 1989 la possibilité de travailler avec un capitaine vétérinaire. Ils sont deux dans le département de l'Isère, le Commandant à Grenoble... le Capitaine dans l'Isère Rhodanienne. Devant l'augmentation des interventions diverses et variées concernant des animaux errants ou accidentés, il a été décidé en réunion d'officiers de former une équipe animalière pour répondre aux besoins de la «population» animale. Suite à cette proposition, une dizaine de volontaires acceptèrent de suivre cette formation. Chaque module dure environ deux à trois heures. Après un exposé théorique d'environ une heure, une grande place est laissée à la pratique préparée également par le vétérinaire.

PREMIER MODULE :

Théorie : les maladies animales transmissibles à l'homme. La psychologie, le comportement des animaux sauvages et domestiques.

Pratique : le matériel de capture, de contention et le transport.

DEUXIÈME MODULE : CHIENS ET CHATS

Théorie : particularité de ces deux espèces pour la capture, la contention et le transport.

Pratique : essai de capture de chien par lasso, filet... dans un club cynophile : grands ou petits gabarits, il faut toujours être vigilants.

Pose d'un licol à un cheval après l'avoir capturé au lasso.

Troisième module : la téléanesthésie = anesthésie à distance

Théorie : les anesthésies pour capturer les chiens, les chats, les bovins, les équins…
Pratique : utilisation du fusil à téléanesthésie sur cible, sachant que l'utilisation du fusil, donc l'anesthésie de l'animal se fait sous la responsabilité et avec l'accord du vétérinaire.

Quatrième module : les bovins

Théorie : contention et manipulation des bovins.
Pratique : dans une ferme, capture d'animaux et stabulation libre : la condition physique et l'agilité des pompiers furent vérifiés…

Cinquième module : les équins

Théorie : contention et manipulation des chevaux.
Pratique : dans un club hippique, puis chez un particulier, grandes difficultés pour maîtriser des chevaux en liberté.

Sixième module : les reptiles

Théorie : reconnaître une couleuvre, une vipère, un boa ou autres serpents exotiques.
Pratique : manipulation de vipères et de couleuvres afin de ne pas tuer, lors d'intervention, ces espèces protégées par la convention de Washington mais les attraper pour les relâcher dans un milieu favorable.

Septième module

Afin d'être paré à toute éventualité (avec l'autoroute A7 sur notre secteur, tout peut arriver), visite du Safari de Peaugres en Ardèche. Le vétérinaire responsable du parc et le chef animalier nous indiquent les particularités quant à la capture et à l'agressivité des principaux animaux que l'on peut rencontrer dans un zoo ou un cirque.

Cette formation va se continuer d'une séance par trimestre afin que les volontaires qui ont suivi cette approche du monde animal conservent les bons réflexes pour intervenir sur les être vivants différents des humains.

Docteur Patrick Monnet
Capitaine vétérinaire

FireBoots

Les bottes de feu de Richard Pontvert

APOLLO
Modèle GALIBIER

CANAD'AIR
Un nouveau confort

RICHARD PONTVERT SA BP' 38140 IZEAUX
TÉL. 04 76 96 88 00 - FAX 04 76 93 88 01

lot de sauvetage pompier

type Sécurité Civile
conforme NIT 271-1
homologation DSC
MI-1 136-
Z-0003-98-A

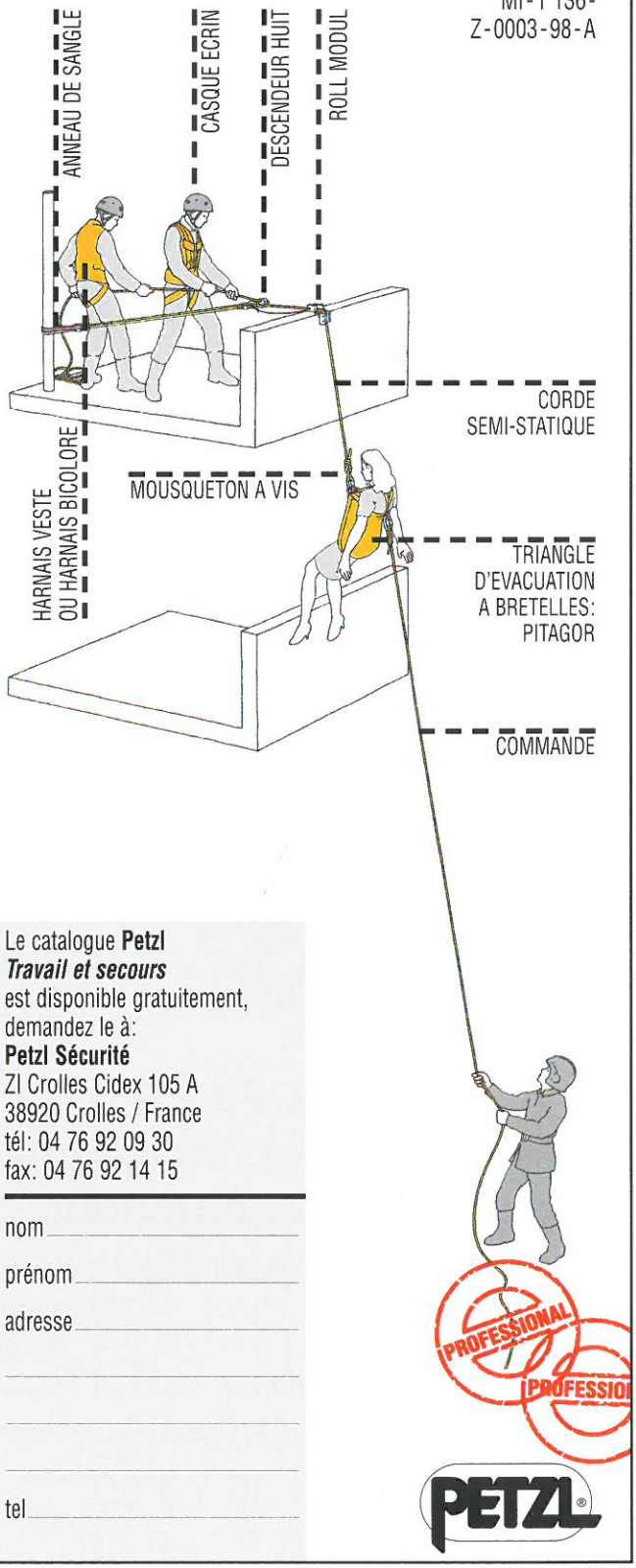

Le catalogue **Petzl**
Travail et secours
est disponible gratuitement,
demandez le à:
Petzl Sécurité
ZI Crolles Cidex 105 A
38920 Crolles / France
tél: 04 76 92 09 30
fax: 04 76 92 14 15

nom _____

prénom _____

adresse _____

_____

_____

_____

tel _____

PROFESSIONAL

PETZL®

UDSP 38

Cadre réservé n°980410

Seyssins Restauration
SOCIETE NOUVELLE

Prestataire du COFIN 1998
Un mariage, une réception, un cocktail,
quel que soit le nombre de convives !
De la formule la plus simple,
aux buffets les plus prestigieux,
nous vous ferons profiter
de notre SAVOIR-FAIRE.

Ne résistez pas à la tentation,
Donnez forme à votre GOURMANDISE...

1, avenue Paul Verlaine - 38100 Grenoble

Tél. 04 76 09 79 09 - Fax : 04 76 09 78 04

VALDAINE CHAPITEAUX

LOCATION DE CHAPITEAUX
STRUCTURES - TABLES
CHAISES - PARQUETS
MATÉRIELS DE RÉCEPTIONS

Homologués B.V.C.T.S. et agréées aux nouvelles normes et montés sous la direction de techniciens compétents

Tél. 04 76 07 52 07
Fax 04 76 07 15 24
Les Hôpitaux
38620 St-Geoires-en-Valdaine

HUTCHINSON

FIT PROFILÉS
Conception et réalisation
de profilés caoutchouc
et thermoplastique

Le Pommarin - B.P. 17
38430 MOIRANS
Tél. 04 76 35 79 00
Fax : 04 76 35 79 09
Télex : 320 781 F

Le Grand Confort...
Groupes et individuels

partout
où il y a une route

38390 MONTALIEU-VERCIEU
Tél. 04 74 88 50 22

Centre de Secours de Saint-Geoire en Valdaine

Inauguration de la nouvelle caserne

Le samedi 24 mai 1997 a eu lieu la réception officielle de la nouvelle caserne du Centre de Secours de Saint-Geoire en Valdaine en présence de nombreuses personnalités et invités :
Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Député
Monsieur Jacques PICHON-MARTIN, Conseiller Général Président de la CASIS
Monsieur André GILLET, Conseiller Général du Canton de Saint-Geoire en Valdaine
Monsieur Roger SESTIER-CARLIN, Président du SIVU de la Valdaine
des Maires et délégués des communes au SIVU
du Lieutenant BONNELLI de la Direction Départemental des Services d'Incendie et de Secours
du Lieutenant JOCTEUR du CSP Nord-Isère
des Chefs de Corps et leurs représentants des Corps voisins
de nombreux amis.

Inauguration et coupure de ruban par Monsieur PICHON-MARTIN.

Monsieur le Sous-Préfet, le Colonel BOUGEOIS Directeur Départemental des Services d'Incendies et de Secours, le Commandant KAISER, tenus par le droit de réserve à cause des élections législatives étaient excusés. Après la coupure traditionnelle du ruban tricolore par Monsieur Jacques PICHON-MARTIN Président de la CASIS, les invités ont été invités à découvrir les nouveaux locaux. Après les allocutions d'usage, un buffet offert par l'Amicale et le SIVU réunissait tous les invités.

Bâtiment neuf.

Historique

Le Lieutenant Christian GAILLARD, Chef de Corps, retraça en quelques mots l'historique du Corps : la Compagnie a été fondée en 1855 et faisait partie de la Société de Secours Mutuel. En 1947, la Compagnie est devenue le Centre de Secours n°32 de Saint-Geoire en Valdaine. A l'époque les bâtiments se trouvaient dans le Centre du Village et pour loger le matériel, il existait trois garages différents. En 1984 l'achat d'un garage contigu à un

Salle radio

bâtiment communal avait permis de regrouper tout le matériel dans un même endroit au lieu-dit «La Chaffardière». Mais cette solution s'est très vite avérée insuffisante par manque de locaux techniques et ne bénéficiait pas d'espace pour la sortie des véhicules. Aussi lors d'une réunion du SIVU le 25 mai 1994, sous la présidence de M. SESTIER-CARLIN, Président du SIVU et du Capitaine Honoraire André CLEYET-MERLE alors Chef de Corps, il fut décidé la construction d'une caserne neuve.

Le choix de l'architecte se portera sur M. DERNE DE NOYAREY.

Plusieurs réunions entre élus et sapeurs pompiers furent nécessaires pour que les plans du bâtiment correspondent au mieux aux besoins du Centre de Secours et aux finances des communes.

Les travaux débutaient le 1er septembre 1996 et se terminaient le 22 mars 1997. Le déménagement s'effectuant le 2 avril 1997.

Le coût de cette construction, honoraires d'architectes compris, est de 2 000 000 F TTC, bénéficiant d'une subvention du Conseil Général de 20% du prix HT, hors terrain et VRD.

Le terrain et une partie des VRD ont été pris en charge par la commune de Saint-Geoire en Valdaine en contre partie des anciens bâtiments rétrocédés à la commune pour les services techniques.

L'Amicale présidée par le Caporal Chef Christian CHABOUD a pris en charge l'aménagement intérieur de la caserne pour un coût de 200 000 F.

Description technique

Construit sur un terrain de 2 700 m² le bâtiment d'une superficie de 450 m² comprend :

- la remise avec 7 travées 330 m²
- le magasin 20 m²
- la salle radio 16 m²
- les sanitaires 14 m²
- le foyer 50 m²
- la cuisine réserve 10 m²
- le hall d'accueil 10 m²

A l'étage

- la salle de cours 50 m²
- le secrétariat 10 m²
- le bureau du Chef de Corps 15 m²

Importance du CS

31 sapeurs-pompiers :
1, Lieutenant Chef de Corps
1 Médecin Capitaine
1 Adjudant Chef Adjoint au Chef de Corps
1 Adjudant
1 Sergent Chef
4 Sergents
5 Caporaux Chef
17 sapeurs

Matériel du CS

Formation

29 AFPS
25 CFAPSE
18 CFAPSR
2 Initiation Sport
3 Initiation Transmission
4 Initiation Intervention risques chimiques
4 Equipiers Sauvetage Déblaiement
7 Conducteurs Hors Chemin
9 Initiation Feux de forêts
1 Initiation risque radiologique
1 Initiation Prévention
15 Chauffeurs Poids Lourds

Le matériel

Le Centre dispose de :
1 FPT, 1 VTU, 1 VSAB
3 véhicules appartenant au SDIS :
1 CCF 2000 Mercedes, 1 VSR, 1 VLHR

Interventions

1994 : 287 interventions
1995 : 320 interventions
1996 : 220 interventions

Situation

Situé en zone rurale le Centre de Secours de Saint-Geoire en Valdaine intervient sur huit communes en 1er appel dont Massieu, qui possède un Centre de Première Intervention, pour une population d'environ 5 700 habitants.
Très peu d'usines se trouvent sur le secteur d'intervention, les gros risques sont les maisons de retraite de Saint-Geoire en Valdaine et de Saint-Bueil, et le Centre de réadaptation par le travail de Cotagon.

Le Centre de Secours de Saint-Geoire en Valdaine avec la participation de l'Union Départementale organisera au printemps 1998 le 2e Championnat VTT de l'Isère

ROSSIGNOL

SKI • TENNIS • CHAUSSURES
BATONS DE SKI • ACCESSOIRES

Siège Social - Tél. 04 76 66 65 65
B.P. 329 - 38509 VOIRON Cedex - FRANCE
Services Commerciaux - Tél. 04 76 66 66 66
38960 SAINT ÉTIENNE DE CROSSEY

BUREAU D'ÉTUDES

Christian CHANAL
Dessin industriel

Rue de Saint-Alban les Vignes
38200 VIENNE

Tél. 04 74 85 53 78
Fax 04 74 85 71 16

AIR LIQUIDE™

Centrale de production
des Gaz de l'Air
38560 JARRIE
Tél. 04 76 68 85 22

Air Liquide Gaz
Industriels Service
Parc d'activités l'Ile Gabourd
38340 VOREPPE
Tél. 04 76 50 40 00

AVERY DENNISON

Fasson Roll Europe
38560 Champs-sur-Drac

Matériaux Auto-Adhésifs pour
Arts Graphiques
Tél. 04 76 33 76 33

ISDH
UN HABITAT POUR TOUS

AVEC UN SAVOIR-FAIRE, FONDÉ SUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION DE PRÈS DE 15 000 LOGEMENTS, FOYERS, COMMERCES, GARAGES

Correspondance : B.P. 128
38341 ÉCHIROLLES Cedex
Tél. 04 76 68 39 39
Fax : 04 76 68 39 32

Schindler
le partenaire ascenseurs
création, remplacement,
modernisation, maintenance, télésurveillance

Agence Régionale Alpes
7, rue de Brotterode
38950 Saint-Martin-le-Vinoux
Tél. 04 76 75 10 63
Fax : 04 76 56 19 83

Agence de Chambéry
228, rue Clemenceau
73490 La Ravoire
Tél. 04 79 72 72 91

Schindler

L'organisation d'une finale nationale

Le département de l'Isère a été choisi pour organiser la finale nationale du parcours sportif du Sapeur-Pompier et des épreuves athlétiques. Celle-ci se déroulera le samedi 27 juin prochain au stade de Bachelard à Grenoble. L'Isère qui avait déjà organisé le cross national en 1977 dans le parc du Château de Vizille, n'avait jamais reçu la finale nationale sur ses terres. En Rhône-Alpes, seule la Savoie avait supporté cette organisation à deux reprises à Aix-Les-Bains par le passé et à St-Jean-de-Maurienne en 1989. Dès 1997, la direction départementale et l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère se sont associées pour mettre en place un comité d'organisation de 30 membres (COFIN) qui se réunit régulièrement. Des rôles ont été définis au sein de cellules : promotion, administration, organisation sportive, logistique, protocole, intendance, assistance médicale et finances. L'Objectif est bien sûr de réussir cette journée sportive mais également de promouvoir l'Isère auprès des délégations zonales tirées des départements de métropole et d'outre mer. Une tâche gigantesque tant sur le plan technique que financier qui fait appel à chaque Sapeur-Pompier isérois. La date approche à grands pas et certains dossiers sont à boucler. Demeure encore l'incertitude financière, le budget étant de l'ordre de 700 000 F. L'Union départementale a pris en charge la trésorerie mais il n'est pas question de lui laisser une "ardoise". La manifestation se déroulera plus particulièrement sur deux journées.

Programme général

Jeudi 25 juin 1998

en soirée	Accueil des membres du jury national

Vendredi 26 juin 1998

9h à 12h	Réunion de la sous-commission des sports (DDSIS) Réunion de la commission des jeunes Sapeurs-Pompiers (DDSIS)
à partir de 14h	Accueil des délégations à la DDSIS 24, rue René Camphin à Fontaine
14h à 15h30	Réunion du jury (DDSIS)
15h30 à 16h	Réunion des chefs de délégations (DDSIS)
16h à 17h45	Visite des installations par le jury
18h30	Vin d'honneur offert aux membres du jury et chefs de délégations par Monsieur le Préfet

Samedi 27 juin 1998

7h	Rassemblement des équipes au stade Bachelard, rue Louise-Michel à Grenoble
7h	Présentation des équipes - Envoi des couleurs
7h40	Photo des équipes
8h15 à 12h	Compétitions (courses - concours - PSSP)
11h	Ouverture de la restauration
12h à 13h15	Pause déjeuner
13h15 à 17h	Compétition (courses - concours - PSSP)
19h30	Palmarès et vin d'honneur à Alpexpo
20h30	Soirée de clôture à Alpexpo

Le vendredi 26, les délégations seront accueillies à la direction départementale. Un dossier d'accueil leur sera remis avec une plaquette élaborée pour la circonstance. Les traditionnels cadeaux-souvenirs seront remis à chaque concurrent.

© Alban Ferrand -Mission Grenoble

Membres du COFIN (Comité d'Organisation de la Finale Nationale).

DÉLÉGATIONS

Zones sportives		Départements
Francilienne/Centre	10	Cher, Eure et Loir, Indre, Indre et Loire, Loir et Cher, Loiret, Seine et Marne, Yvelines, Essonne, Val d'Oise
Nord Ouest	7	Aisne, Eure, Nord Pas de Calais, Oise, Seine Maritime, Somme
Grand Ouest	12	Calvados, Côtes d'Armor, Finistère, Ile et Vilaine, Loire Atlantique, Maine et Loire, Manche, Mayenne, Morbihan, Orne, Sarthe, Vendée
Sud Ouest/Atlantique	12	Charente, Charente Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot et Garonne, Pyrénées Atlantiques, Deux Sèvres, Vienne, Haute Vienne
Midi Pyrénées	8	Ariège, Aveyron, Haute Garonne, Gers, Lot, Hautes Pyrénées, Tarn, Tarn et Garonne
Rhône-Alpes/Auvergne	12	Ain, Allier, Ardèche, Cantal, Drôme, Isère, Loire, Haute Loire, Puy de Dôme, Rhône, Savoie, Haute Savoie
Méditerranée	13	Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes, Alpes Maritimes, Aude, Bouches du Rhône, Haute Corse, Corse du Sud, Gard, Hérault, Lozère, Var, Vaucluse, Pyrénées Orientales
Nord Est	10	Ardennes, Aube, Marne, Haute Marne, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Bas Rhin, Haut Rhin, Vosges
Bourgogne/Franche Comté	8	Côte d'Or, Doubs, Jura, Nièvre, Haute Saône, Saône et Loire, Yonne, Territoire de Belfort
Pacifique	2	Réunion, Mayotte
Antilles/Guyane	3	Guadeloupe, Martinique, Guyane.

Le grand jour sera celui du samedi 27 juin avec un rassemblement matinal à 7h au stade de Bachelard mis à notre disposition par la ville de Grenoble. La présentation des équipes aura lieu à 7h30. Près de mille athlètes s'affronteront dans les différentes disciplines d'athlétisme, de grimper de corde et de parcours sportif suivant un programme chargé et particulièrement minuté. Le jury national orchestrera sous la houlette du Colonel BOURGEOIS, Directeur de la compétition et du Lt-Colonel ENARD, Directeur technique. Le Lt-Colonel PAILLOT, Président de l'Union départementale se chargera de la partie protocole et accueil. Il s'agira d'une première puisque pour la première fois les vétérans hommes et femmes seront admis à concourir, complétant ainsi les autres catégories minimes, cadets, juniors et seniors. Mais la difficulté majeure résidera dans la cohabitation sur le même terrain, des épreuves athlétiques et du parcours sportif. Beaucoup de monde à remuer et à gérer sans pouvoir recourir à une quelconque expérience précédente… Nous sommes assurés de la présence du Président de la Fédération nationale des Sapeurs-Pompiers et espérons celle du Directeur de la défense et de la sécurité civiles.

PROGRAMME SPORTIF

PROGRAMME SPORTIF
Finale Nationale P.S.S.P.
GRENOBLE 1998

Déroulement général

7h	Rassemblement des équipes
7h30	Présentation Envoi des couleurs
8h15	Début des épreuves
11h	Ouverture de la restauration
17h45	Fin des compétitions
19h30	Palmarès
20h30	Soirée de clôture

Parcours sportif

8h15	PSSP minimes filles
9h	PSSP minimes garçons
9h45	PSSP cadettes
10h30	PSSP cadets
11h15	PSSP juniors filles
12h	PAUSE
13h15	PSSP vétérans femmes
13h45	PSSP seniors femmes
14h45	PSSP juniors garçons
15h45	PSSP vétérans hommes
16h45	PSSP seniors hommes
17h45	PSSP fin des compétitions

EPREUVES ATHLETIQUES

Concours

		Aire
Hauteur		
8h15	minimes filles	A
	cadettes	B
9h30	cadets	A
	minimes garçons	B
11h15	juniors filles	A
	vétérans femmes	B
12h	PAUSE	
13h30	seniors femmes	A
	vétérans hommes	B
15h	juniors hommes	A
	seniors hommes	B
Poids		
8h15	minimes filles	A
	cadettes	B
9h15	minimes garçons	A
	cadets	B
10h30	juniors filles	A
	vétérans femmes	B
12h	PAUSE	
13h30	seniors femmes	A
	vétérants hommes	B
15h	juniors hommes	A
	seniors hommes	B
Grimper		
08h15	minimes filles	
09h00	minimes garçons	
09h45	cadettes	
10h30	cadets	
11h15	juniors filles	
12h00	PAUSE	
13h15	seniors femmes	
14h00	vétérans femmes	
14h45	juniors garçons	
15h30	vétérans hommes	
16h30	seniors hommes	

EPREUVES DE VITESSE

8h15	80m minimes F	série 1	
A	80m minimes F	série 2	
	80m minimes G	série 1	
	80m minimes G	série 2	
L	100m cadettes	série 1	
	100m cadettes	série 2	
A	100m cadets	série 1	
	100m cadets	série 2	
S	100m juniors F	série 1	
	100m juniors F	série 2	
U	100m juniors G	série 1	
	100m juniors G	série 2	
I	100m vétérans F	série 1	
T	100m vétérans F	série 2	
E	100m vétérans H	série 1	
	100m vétérans H	série 2	
	100m séniors F	série 1	
	100m séniors F	série 2	
	100m séniors H	série 1	
	100m séniors H	série 2	

PAUSE VITESSE
11h15 à 14h30

14h30	finale 80m minimes	F
14h40	finale 80m minimes	G
14h50	finale 100m cadettes	
15h00	finale 100m cadets	
15h10	finale 100m juniors	F
15h20	finale 100m juniors	H
15h30	finale 100m vétérans	F
15h40	finale 100m vétérans	H
15h50	finale 100m séniors	F
16h00	finale 100m séniors	H
16h15	Fin des épreuves de vitesse	

EPREUVES DE DEMI-FOND

11h15	500m minimes	filles
11h25	500m minimes	garçons
11h35	800m cadettes	
11h45	800m cadets	
12h00	**PAUSE**	
13h30	1000m juniors	filles
13h40	1000m juniors	garçons
13h50	1000m vétérans	femmes
14h00	1000m vétérans	hommes
14h10	1000m séniors	femmes
14h20	1000m séniors	hommes
14h30	**fin des épreuves**	1/2 fond

Attention : ce programme est susceptible d'être modifié en fonction du nombre de concurrents dans les épreuves de vitesse

Les résultats individuels seront annoncés au fur et à mesure des finales, les trois premiers de chaque catégorie se voyant remettre une médaille spécialement frappée au logo de la manifestation. Ainsi, 180 médailles seront remises par les personnalités présentes.

L'aspect matériel n'a pas été en reste. Les parcours sportifs ont été mis à la norme et repeints. Deux portiques de grimper ont été fabriqués et seront assortis d'un chronométrage électrique. Un chronométrage électrique sanctionnera également les courses de vitesse et de demi-fond. Les classements seront traités par informatique, sur place. Un poste médical avancé (PMA) sera servi par nos médecins, un kinésithérapeute et une infirmière.

L'intendance est prévue sous chapiteau sous forme d'un plateau-repas servi sur le stade. Les buvettes seront là pour étancher la soif de chacun surtout si nous avons la chance d'avoir un beau soleil ce jour-là. Rien n'interdit d'espérer.

INSTALLATIONS SPORTIVES

La journée se terminera par un vin d'honneur à Alpexpo qui suivra le palmarès. Au cours de ce dernier seront remis aux équipes gagnantes, toutes catégories, les 18 trophées œuvres d'art réalisées par Casimir Ferrer, artiste maintenant bien connu et Sapeur-Pompier volontaire dans le Tarn.

Enfin, concurrents, accompagnateurs et membres du jury se retrouveront pour un repas dansant à Alpexpo, moyennant une participation individuelle. L'orchestre de Jean-Pierre Franck animera le repas servi alors que la soirée "jeunes", animée par disco mobile, se tiendra dans le hall voisin. Buffets et pasta party seront plus adaptés à nos jeunes et remuants sportifs.

Une manifestation qui fera date chez les Sapeurs-Pompiers isérois sachant que ces derniers en tant qu'organisateurs, ont le droit traditionnellement d'aligner une équipe face aux délégations régionales. Un terrible handicap mais l'objectif essentiel est de participer.

Nous aurons l'occasion dans un prochain bulletin de donner les résultats de cette journée.

Colonel J.-C. Bourgeois

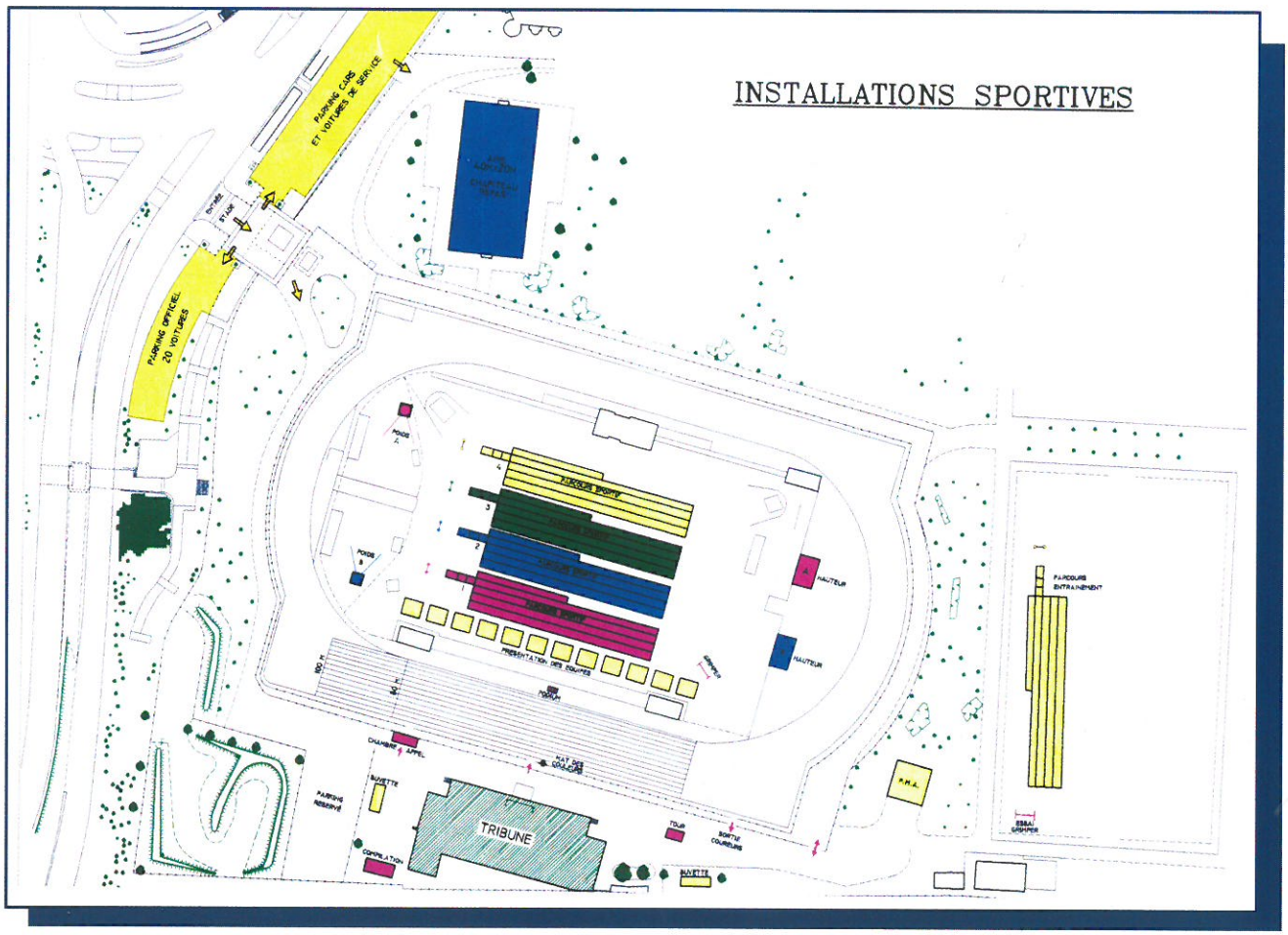

HEWLETT-PACKARD FRANCE

- 4 396 personnes en France (dont plus de la moitié en Isère)
- C.A. : 24,7 milliards de francs (1997)
- HP est fournisseur officiel de la Coupe du Monde de Football 1998 qui se déroulera en France du 10 juin au 12 juillet 1998.
- 2 sites industriels en Rhône-Alpes (recherche, marketing, production) Grenoble-Eybens et l'Isle d'Abeau.

HEWLETT PACKARD

Hewlett-Packard
5, avenue Raymond Chanas - 38320 EYBENS
Tél. 04 76 14 40 00
Adresse postale : Hewlett-Packard - 38053 Grenoble cedex 2
Adresse Internet : http:/www.france.hp.com

CELUS CHIMIE

- **ÉPONGES DE ZIRCONIUM**
- **HAFNIUM**
- **CHLORURE DE MAGNÉSIUM**
- **TÉTRACHLORURE DE SILICIUM**
- **OXYDES DE ZIRCONIUM**
- **OXYDES DE HAFNIUM**

291, route du Marais
38560 JARRIE
Tél. 04 76 68 56 56
Fax 04 76 68 79 40

Mutuelle CCM
ISERE HAUTES ALPES
La force d'une grande famille

Complémentaire maladie, prévoyance, épargne et retraite.
Toutes formules à titre individuel ou collectif.

Siège Social : 15, rue André Rivoire - 38000 GRENOBLE
Tél. 04 76 70 38 80 - Fax 04 76 70 38 99
MUTUALITÉ FRANÇAISE

CL CREDIT LYONNAIS

A votre service, 26 agences sur Grenoble et ses environs

Tél. 04 76 57 57 57

burotech Canon

FOURNITURES INFORMATIQUES
IMPRIMERIE TAMPONS
PHOTOCOPIEURS TÉLÉCOPIEURS
MOBILIER DE BUREAU

Espace Le Triangle 1652 - Z.I. de Seyssuel - 38200 VIENNE
Tél. 07 74 85 44 66 - Fax 04 74 85 25 57
CALIPAGE

STL RIGARD

TRANSPORTS PUBLICS
LOCATION DE VÉHICULES INDUSTRIELS

Siège social : ZI de Seyssuel - 1654 - 38200 VIENNE
Tél. 04 74 78 80 00 - Fax 04 74 78 80 05
Agence : 3, rue Colonel Manhes - 38600 FONTAINE
Tél. 04 76 53 19 74 - Fax 04 76 26 25 62

Au Congrès départemental 1998 à St-Jean-de Bournay

Participation exceptionnelle du Corps de Première Intervention de Bramans (Savoie)

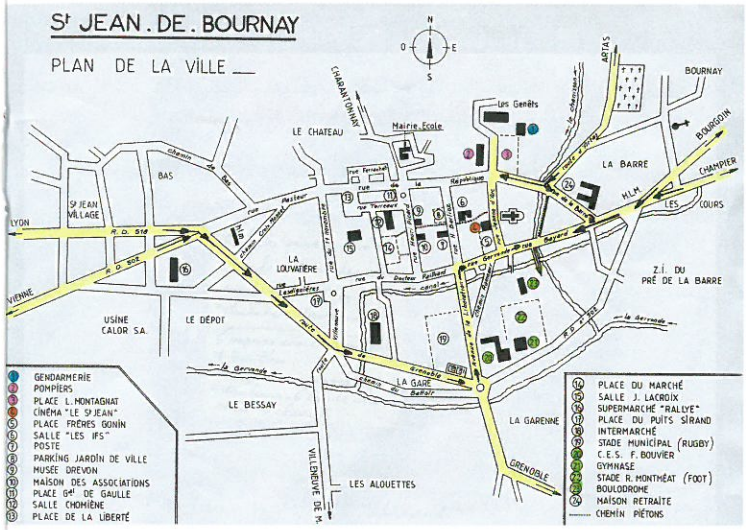

Le Corps de Sapeurs Pompiers de BRAMANS intervient principalement sur le seul territoire de sa Commune qui comprend deux villages: celui de BRAMANS et celui du VERNEY (altitude 1250 m). Le hameau du PLANAY (altitude 1750 m), non accessible en hiver, comprend environ une trentaine de maisons utilisées principalement en été comme résidences secondaires. Une ferme auberge y restera ouverte toute l'année à partir du printemps 1996. Plusieurs autres refuges, disséminés dans la montagne, accueillent des vacanciers principalement durant la période estivale. Exceptionnellement le personnel du Corps peut être appelé en renfort sur les communes avoisinantes (feux de forêt, accidents importants, etc.).

La Commune compte environ 330 habitants. Ce chiffre peut être porté à 2000 en période estivale. Le nombre de lits potentiels est estimé à 1500. Les principales activités sont la randonnée, en été, et la pratique du ski de fond, en hiver, à BRAMANS ou en cas de manque de neige au Hameau du PLANAY. Ces dernières pistes sont loin de tout secours rapide (route non ouverte, risque d'avalanche important) mais dispose depuis ce printemps, d'un abri téléphonique pour prévenir en cas d'accident. Le village comporte trois centres de vacances avec une capacité totale d'accueil d'environ 800 personnes, un hôtel restaurant, un camping caravaning ainsi que plusieurs artisans et établissements agricoles disséminés sur le territoire.

Voici les principales étapes qui ont marquées le Corps depuis sa création

26/03/1859 : Election des Gradés de la Garde Nationale (qui donnera naissance au Corps). Capitaine GENUER Joseph, Lieutenants SIMOND Augustin et FAVRE David, Sous Lieutenants SIMOND Amédée et GENUER Cyprien.

27/12/1861 : Achat d'une pompe à bras foulante montée sur un char à quatre roues.

04/10/1862 : Création d'une Subdivision de Compagnie, effectif de 45 hommes. Les Officiers sont nommés par l'Empereur NAPOLEON 3. Lieutenant VALLOIRE Martinien et Sous Lieutenant SIMOND Augustin.

24/01/1863 : Demande adressée au Préfet pour l'obtention de 42 fusils à silex.

31/05/1863 : Achat de tuniques en drap bleu foncé et de ceinturons noirs (le pantalon n'était pas fourni, à chacun de s'équiper comme il le pouvait).

27/02/1864 : Achat d'une deuxième pompe à incendie foulante à deux corps en cuivre sur un chariot à deux roues.

10/10/1864 : Premier règlement de service de la Subdivision. Extrait de l'article 2, devoirs des Sapeurs Pompiers "Aussitôt qu'un incendie est signalé, soit par les cris au feu, soit par les tambours ou le son des cloches, tous les Sapeurs Pompiers doivent accourir au dépôt des pompes pour les conduire le plus promptement possible sur le lieu du sinistre. Pendant l'incendie, le Commandant devra être partout où sa présence sera nécessaire; Un autre Chef surveillera la manoeuvre des pompes; Le Sergent Fourrier s'entendra avec l'Autorité ou la Gendarmerie pour établir ou surveiller la chaîne; Les Sergents seront aux jets d'eau ou aux boyaux; Les Caporaux et Sapeurs aux pompes et partout ailleurs où ils seraient placés par leur Chef". Ancêtre du règlement de manœuvre actuel ?

20/06/1865 : Démission de SIMOND Augustin.

07/08/1865 : SIMOND Théophile est nommé Sous Lieutenant.

15/04/1868 : Remplacement de VALLOIRE Martinien (Capitaine) par SIMOND Séraphin.

14/12/1868 : Echange de 42 fusils à silex contre 20 fusils à percussion avec baïonnettes

15/04/1877 : Réorganisation de la Subdivision de Compagnie, l'effectif est porté à 50 hommes

09/06/1878 : Nomination des Officiers, FAVRE Irénée Marcellin comme Lieutenant et FAVRE Luc Théophile comme Sous Lieutenant.

17/06/1882 : Nouvelle réorganisation. Création d'une Compagnie de 60 hommes, Capitaine FAVRE Irénée Marcellin, Lieutenant RICHARD Joseph Balthazar et Sous Lieutenant FAVRE Emmanuel.

16/05/1886 : Etablissement d'une borne fontaine au Canton.

03/03/1889 : Nominations d'Officiers, Capitaine FAVRE Irénée Marcellin, Lieutenant FAVRE Emmanuel et Sous Lieutenant VALLOIRE Cyrille.

18/01/1892 : Achat d'une troisième pompe à incendie sur chariot.

31/01/1892 : Nouveau règlement de service de la Compagnie.

17/07/1892 : Adjudication pour la construction d'un hangar des pompes au VERNEY

15/02/1893 : Création de la Société de Secours Mutuel par les Sapeurs Pompiers. Article 1 : "Il est établi en la Commune de BRAMANS..... une Société de Secours Mutuel dont le but est d'aider les sociétaires dans leur maladie et de pourvoir à leurs funérailles".

03/02/1896 : Nominations d'Officiers, Capitaine RICHARD Séraphin, Lieutenant FAVRE Théophile et Sous Lieutenant PECCOZ Henri Casimir.

11/12/1897 : Nomination de FAVRE Jean Joseph comme Lieutenant.

18/08/1898 : Echange de 20 fusils à percussion contre 32 fusils modèle 1866 avec sabre baïonnette.

20/06/1902 : Nominations d'Officiers, Capitaine PECCOZ Henri Casimir et Sous Lieutenant FAVRE Didier Victorin.

09/09/1907 : Capitaine : FAVRE Luc

Groupe de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de BRAMANS. Photo prise en juin 96 pour le congrès départemental Savoie à St-Michel de Maurienne (5 sapeurs avec casques à poils, 7 fusillés, le drapeau avec sa garde, 4 tambours, 6 cors de chasse et 9 clairons).

Théophile, Lieutenant : PALMIER Auguste et Sous Lieutenant: FAVRE Victorin.

02/04/1908 : Nouveaux statuts de la Société de Secours Mutuel qui s'ouvre à tous les habitants de BRAMANS.

28/05/1909 : Nomination de GAGNIERE Jules comme Sous Lieutenant en remplacement de FAVRE Victorin démissionnaire.

24/06/1909 : Nouveau règlement de service de la Compagnie de Sapeurs Pompiers.

19/10/1913 : Délibération du Conseil Municipal pour la dissolution de la Compagnie.

28/10/1920 : Réorganisation de la Compagnie. Effectif de 70 hommes. Un Capitaine CHALLIER Emile Eugène, un Lieutenant RICHARD Jean, un Sous Lieutenant VALLOIRE Xenon Arsène, un Adjudant, un Sergent Major, un Sergent Fourrier, quatre Sergents, huit Caporaux et cinquante deux Sapeurs Pompiers.

20/02/1921 : Le Conseil Municipal délivre, à titre d'encouragement, quatre affouages (lots de bois) à la Compagnie (pas de crédit de disponible).

08/08/1926 : Mise en place d'une bouche à incendie sur la Place de la Mairie à BRAMANS.

21/04/1927 : Nomination de GAGNIERE Joseph Valérien comme Capitaine et de PALMIER Joseph comme Lieutenant.

19/10/1935 : Décret de nomination de SIMON Nicolas comme Sous Lieutenant.

14102/1937 : Achat de treize médailles d'argent récompensant 25 années de service.

02/02/1947 : Achat d'une moto pompe de 30 m3 avec accessoires.

17/11/1947 : Nomination de FAVRE

Marcel comme Capitaine, PERRIN Aimé comme Lieutenant . Le pouvoir de SIMON Nicolas comme Sous Lieutenant est renouvelé pour 8 ans

14/08/1951 : GAGNIERE Joseph est nommé Commandant Honoraire.

1957/1958 : Importantes inondations sur la Commune. De l'Arc tout d'abord puis du ruisseau de St Bernard l'année suivante.

11/06/1959 : Nomination de GAGNIERE Jules comme Lieutenant.

01/08/1959 : GAGNIERE Jules ayant été élu maire de la Commune, suspension de ses fonctions d'Officier du Corps.

08/01/1962 : Décret rattachant le Corps de BRAMANS au C.S. de MODANE en premier appel.

18/06/1965 : Réintégration de GAGNIERE Jules comme Lieutenant.

10/09/1969 : Nomination de PALMIER Paul Camille comme Sous Lieutenant Chef de Corps. Il n'y a plus qu'un seul Officier.

30/03/1970 : Délibération du Conseil Municipal pour l'achat d'une moto pompe portative avec remorque de 30 m3 (toujours en service).

01/01/1971 : Effectif du Corps de 22 Sapeurs Pompiers.

27/12/1973 : Création de l'Amicale des Sapeurs Pompiers.

01/01/1988 : Décret de nomination de FAVRE Marcel comme Adjudant Chef de Corps (conformément aux directives du Service Départemental le Corps est dirigé par un Sous Officier). Le Sous Lieutenant est atteint par la limite d'âge.

Le Corps est dirigé par un Conseil d'Administration composé de membres élus suivant les statuts des Sapeurs Pompiers Volontaires. Il est, bien entendu, indépendant du bureau de l'Amicale sur lequel nous reviendrons plus loin. Toutes les dépenses de fonctionnement ou d'investissement sont réglées uniquement par la Mairie suivant un budget primitif établi au mois de décembre.

Le Corps de Première Intervention compte douze Sapeurs Pompiers dont un Adjudant-Chef (Chef de Corps), un Sergent, un Caporal-Chef, deux Caporaux et sept Sapeurs. Trois Sapeurs Pompiers, seulement, travaillent sur le territoire de la Commune, les neuf restants ont un emploi dans les communes avoisinantes distantes d'une dizaine de kilomètres. Un Sapeur Pompier est Employé Communal.

La commune de BRAMANS fait partie du District de Haute Maurienne mais seul le Centre de Secours de LANSLEBOURG est inclus dans cette intercommunalité. Les C.P.I. du Canton continuent à avoir leur fonctionnement indépendant (financier, opérationnel et humain). Pour éviter de dégarnir, en cas de secours sur le haut de la vallée, les moyens de ce Centre de Secours, le Conseil Municipal de BRAMANS (sur demande du Service Départemental Incendie) a décidé de choisir MODANE comme Centre de Premier Appel (décision entérinée au printemps 1995). Depuis plusieurs années déjà le personnel du C.P.I. entretenaient des relations étroites avec ce C.S. (permanences, manoeuvres en commun et conseils pour le matériel). Cet échange s'amplifiant, on s'achemine, sans doute, vers une intercommunalité dont les règles financières (convention avec le District de Haute Maurienne), administratives et opérationnelles restent à définir. Pour l'instant le C.P.I. fonctionne en autonomie. Tous les achats de matériel, vacations dépenses de fonctionnement sont réglées par la Commune de BRAMANS.

Nous possédons une moto pompe portative de trente mètres cubes sur une remorque qui nous permet d'alimenter une grosse lance à 200 mètres du point d'aspiration.

Depuis 1989 le Corps possède un véhicule tout usage constitué par un trafic Renault 4x4, 7 places assises, essence, acheté d'occasion. Ce V.T.U. a été choisi comme meilleur compromis entre un transport de personnes et un fourgon porteur d'eau. Sa charge utile, d'environ une tonne, permet d'y entreposer à demeure tout le matériel nécessaire pour les interventions courantes de secours à personne ou feux. A titre d'exemple nous y trouvons un sac de secourisme avec oxygène, un matelas coquille, un appareil respiratoire isolant, 200 m de tuyaux de 65 mm, 100 m de tuyaux de 45 mm, vannes divisions et lances correspondantes, matériels pour opérations diverses, commandes et cordages. Tout le reste du matériel (feux de cheminée, sauvetages, avalanches et nids de guêpes) est entreposé dans le local incendie dans des casiers facilement reconnaissables. Ces caissettes sont chargées au fur et à mesure des besoins.. L'achat de ce véhicule a été une opération importante non seulement du point de vue financier (environ 80 000 francs) mais également du point de vue opérationnel. En effet, auparavant, chaque Sapeur Pompier avait ses affaires à son domicile et se rendait directement sur le lieu de l'intervention avec son véhicule personnel. Il n'existait aucune concertation ni en moyen humain, ni en moyen matériel. Le véhicule, qui a permis à chacun de se regrouper au local avant de partir, a fait ressortir le travail en équipe et la responsabilité du Chef d'agréer. Sans compter qu'aucun matériel n'est pris en superflu. En 1994, dés que l'autorisation en a été donnée par le Service Départemental, le Conseil d'Administration décide l'achat d'une radio portative sur la fréquence Sapeur pompier. Les liaisons avec le C.S. de MODANE, ainsi qu'avec le C.T.A. en furent grandement facilitées. Les Centres de Secours avoisinants commençaient à apprécier notre travail et à nous reconnaître comme Sapeur pompier à part entière. En 1995 le nouvel achat important fut un coffret de pied de sirène qui permit soit avec notre portatif, soit directement du C.S. par l'appel 300, de déclencher notre sirène en cas de besoin. Cette amélioration nous permit de prendre une part encore plus importante lors des interventions effectuées par le C.S. sur la Commune. Dans l'avenir (peut être pour 1996) nous prévoyons l'achat de quelques bips afin de renforcer encore ce principe d'alerte par le Centre de secours.

Pour 1996, un nouveau local incendie devrait voir le jour. Il serait situé à l'entrée de BRAMANS, prés des écoles. Il serait constitué d'un garage de 100 m^2 environ, d'un coin vestiaire, de sanitaires et, à l'étage, d'un bureau pour le Chef de Corps.

Nous avons la chance, au C.P.I. de BRAMANS, d'avoir un moniteur de secourisme (inclus dans l'équipe départementale). Notre instruction en est grandement améliorée. Un calendrier de formation est établi par le Conseil d'Administration en début d'année. Un responsable de la séance d'instruction est désigné. Une fois le thème défini, c'est lui qui prépare et effectue sa manoeuvre. Tous les gradés du Corps organisent, au minimum, une séance annuelle. Le calendrier prévoit sept demies journée d'instruction. A cela s'ajoute une permanence au C.S., une tournée des poteaux incendie et le parcours sportif. A titre d'exemple, pour 1995, le programme s'établissait ainsi: une séance d'instruction en salle thème: entretien avec le Chef de Corps du C.S. de MODANE, une séance pratique de manoeuvre A.R.I. (participation obligatoire, deux dates sont laissées au choix des intéressés, organisée par le C.S.), une séance pratique thème: technique incendie organisée par le C.S., une séance pra-

tique thème: instruction sauvetage, un recyclage de secourisme avec l'aide des moniteurs de MODANE (obligatoire pour tout le personnel), une séance pratique thème: extinction avec motopompe et une dernière séance en salle, organisée par le moniteur du Corps, concerne l'instruction secourisme.

Le personnel participe aux sécurités des manifestations sportives (entre autres) organisées sur le territoire de sa Commune. Une convention est signée entre le Chef de Corps et le Maire afin que l'assurance en service commandé soit effective et qu'en cas de détérioration de matériel il n'y ait aucun problème de réparation. Pour 1995 les Sapeurs Pompiers ont pris part aux sécurités suivantes: course de biathlon, course du Tétras, course de biathlon en skis à roulettes, sécurités pour les spectacles du 15 août et course de V.T.T. "La Transmaurienne". En moyenne trois ou quatre Sapeurs Pompiers participent à chaque séance.

Les Sapeurs Pompiers de BRAMANS ont participés, pour 1995, à quinze interventions précisées comme suit: deux feux de cheminée, cinq nids de guêpes, une recherche de personne et sept secours à personnes.

Outre sa responsabilité du Corps de Première Intervention (composé de Sapeurs Pompiers inscrits réglementairement sur le registre matricule), le Chef de Corps assure également la présidence de l'Amicale des Sapeurs Pompiers. Cette association, sous la loi de 1901, régi la vie associative du Corps. Mais elle s'occupe également (et ce n'est pas une mince affaire) du défilé de parade de la Compagnie.

Vers 1805/1807 l'Empereur NAPOLEON Ier, qui faisait construire l'actuelle route nationale n°6, autorisa, en remerciement du gros travail fourni par ses habitants, la Commune de BRAMANS a porté, durant ses fêtes religieuses, le célèbre bonnet à poils de ses grenadiers. Les habitants vénérèrent, pendant plusieurs années, l'Empereur en portant les habits de grenadiers lors de la Fête Dieu ou du 15 août. Cette coutume disparut sous l'époque sarde. Vers 1860, lors de l'Annexion, plusieurs personnes, qui avaient conservé ces habits, les ressortirent et organisèrent un défilé avec la Garde Nationale armée de fusils. Un tambour y fut également associé. Lorsque la garde Nationale disparut la Compagnie de Sapeurs Pompiers repris tout naturellement le principe et défila, lors de fêtes religieuses, avec sans doute une fanfare (peut être simplement limitée à un seul tambour venant des Forts de l'Esseillon). Depuis pratiquement 130 ans ce défilé se perpétue à travers les rues des deux villages en particulier le 15 août. La Compagnie s'est étoffée d'une fanfare (dont certains éléments font également partie de la Clique Départementale) et d'une section de fusillés. Ces personnes sont, pour la plupart, originaires de BRAMANS mais quelques éléments viennent des villages alentours (MODANE, LANSLEBOURG et LANSLEVILLARD). En général elle se compose de 5 sapeurs avec haches, bonnets à poils et tabliers en peau, d'une clique d'environ 25 personnes (cors de chasse, trompettes de cavalerie, clairons, tambours, grosse caisse et cymbales), du porte drapeau et de sa garde, puis d'une dizaine de fusillés avec casques à plumets et fusils Chassepot à baïonnettes. Tous ces bénévoles, qui ne sont pas tous Sapeurs Pompiers, portent l'habit de 1860 : tunique bleue foncée avec épaulettes, pantalons à large bande rouge, képis ou casques, ceinturons noirs et gants blancs. Associé à la coutume du pain bénit, ce défilé constitue le clou des fêtes du 15 août.

Centre de Secours de la Matheysine

Un nouveau président au syndicat intercommunal

Emile Barret, nouveau Président avec le Chef de Corps sur le terrain de manœuvres.

En octobre 1997 le syndicat intercommunal du Centre de Secours de la Matheysine a élu un nouveau président Monsieur Emile BARRET Maire de COGNET. Monsieur Georges ABONNEL, président pendant une quinzaine d'années a pris sa retraite. C'est avec beaucoup de regrets que nous avons appris sa décision de démissionner du conseil municipal de LA MURE où il était adjoint au maire et de ce fait arrêter ses fonctions au Centre de Secours où il s'investissait avec beaucoup de volonté et avec cœur. C'est avec lui que le Centre de Secours a connu toutes les évolutions successives et le début de la départementalisation.

Tout le personnel du Centre de Secours lui souhaite une très bonne retraite dans le VAR où il s'est retiré.

Le nouveau Président Emile BARRET qui a assuré l'intérim en tant que Vice-Président connaît bien les hommes du centre et depuis le 4 octobre, Journée Mondiale du Sapeur-Pompier, n'hésite pas à se rendre au centre et à étudier les besoins. Nous lui souhaitons la bienvenue chez les Sapeurs-Pompiers qu'il connaît bien puisqu'il est l'oncle des frères MANGANI Sapeurs-Pompiers au centre champions connus de tous les crossmen.

La vie au centre

Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Matheysine 1997/1998.

Le Centre de Secours quant à lui continu dans la voie qu'il s'est donné : formation, modernisation des locaux, informatisation du secrétariat et mise en place au centre de la secrétaire du syndicat.

44 hommes forment l'effectif, 25 jeunes Sapeurs-Pompiers suivent le chemin de leurs aînés. En 1997, tout le personnel aura suivi 150 heures de formation, formation assurée par l'Adjudant Chef Philippe CORMONS et son équipe. Le secours routier où deux à trois voitures par mois sont découpées, l'incendie avec des manœuvres dans une maison des houillères du Dauphiné mis à disposition des pompiers où l'on peut travailler dans des conditions optimales.

Le 30 novembre 1997 tout le personnel du Centre a fini sa formation binôme incendie et ARI.

Pour 1998 la préparation de la finale du parcours sportif est en route ainsi que la course VTT organisée pour la troisième année sur un circuit montagneux exceptionnel. La date de cette course est prévue pour la deuxième quinzaine du mois de juin 1998.

Cadre réservé n°980211

LRP

RESTAURATION ET CONSEIL

RESTAURANTS D'ENTREPRISES
ET D'INTER ENTREPRISES

18, ch. du vieux-Chêne - 38246 MEYLAN
Tél. 04 76 90 84 10

I.E.R.D.

DEPANNAGE
7 JOURS SUR 7

Interventions
Entretiens
Réparations
Divers

Tél. 04 74 53 34 44
VIENNE

RÉPARATIONS
ET INSTALLATIONS

- Plomberie - Sanitaire
- Installation électrique
- Ouvertures de portes
- Pose de serrures - verrous
- Réparations stores et volets roulants intérieurs/extérieurs
- Réparations et installations lave-linge, lave-vaisselle, etc.

NUMBER ONE

La Roche Plaine - 1, rue du Cornillon
38120 LE FONTANIL
Tél. 04 76 75 05 05
Fax 04 76 75 05 77

Hôtel *** ALPHA

34, avenue de Verdun - MEYLAN
Téléphone 04 76 90 63 09

MOULINAGES
SCHWARZENBACH

27 bis, boulevard Gambetta - BP 60
38352 LA TOUR DU PIN CEDEX
Tél. 04 74 97 01 65 - Fax 04 74 97 62 11

TOTAL

Vaulnaveys-le-Haut

Au C.P.I. de Vaulnaveys-le-Haut notre blason soulève de nombreuses questions, en voici l'origine.

C'est au milieu de la vaste forêt qui couvre les versants de Belledonne, que fut fondé en 1234, le monastère de la Chartreuse de Prémol. Il y subsista jusqu'à ce que la Révolution mette fin aux communautés religieuses.

Les Moniales qui suivaient la règle de l'ordre des Chartreux, se consacraient à la prière et au travail. Elles exploitaient une importante vacherie et entraînaient quelques chevaux et brebis qu'elles faisaient paître dans les prairies avoisinantes. Lorsqu'il se déplaçait, le troupeau était guidé par un superbe taureau, fort et audacieux, qui conduisait seul les bêtes à travers la montagne. Avant de parvenir au pâturage de Gaudet, le bétail devait traverser un bois de résineux. A un carrefour de chemins forestiers, s'élevait un grand sapin fourchu que l'on nommait l'arbre de "Propena".

Ce jour là, agrippé au tronc, un ours affamé attendait immobile, le passage des vaches. Lorsqu'il parvint à hauteur de l'arbre, le taureau qui allait en tête vit tout-à-coup surgir devant lui l'énorme animal aux intentions belliqueuses. Debout sur ses pattes postérieures, la gueule béante, la fauve menaçant dressait sa puissante musculature, la patte levée, prêt à frapper. Aussitôt le courageux taureau fit face, la tête basse, les cornes pointées vers l'avant, bien décidé à se défendre. La bataille s'engagea violemment et bientôt la forêt se mit à retentir de l'éclat de la lutte. Les deux adversaires s'affrontèrent avec une violence inouïe. Leurs corps s'entrechoquèrent brutalement dans une mêlée furieuse. Puis les deux bêtes se séparaient, prenaient du recul et s'élançaient à nouveau poussant des cris effrayants.

Non loin de là, glacé de terreur, le reste du troupeau assistait au combat dans une attente peureuse. A chacune des charges de l'ours, le puissant taureau opposait son large et redoutable front, repoussant tous les assauts. Soudain, après plusieurs minutes de corps à corps acharné, le féroce animal fit un pas en arrière, se ramassa sur lui-même et d'une détente imprévue, se jeta sur le taureau avec une rage peu commune, prêt à lui briser le cou. Au moment où les griffes du fauve s'apprêtaient à s'abattre sur son échine, le taureau décrocha un terrible coup de corne qui lui arracha la patte et l'épaule. Un long gémissement déchira l'atmosphère et dans

toute la contrée, résonna l'écho de cette plainte. Vaincu, l'animal mutilé s'enfuit sous les hautes futaies et disparut au plus épais du bois. Jamais on ne le revit.

Le museau tendu vers le ciel, le taureau lança un meuglement rauque en signe de victoire. Puis le silence retomba sur la région et le troupeau ainsi épargné poursuivit son chemin. Lorsque le soir venu, le puissant et fier taureau regagna les étables du couvent, les flancs meurtris, il portait encore accroché à l'une de ses cornes le sanglant trophée.

Aujourd'hui la forêt n'abrite plus d'animaux sauvages et le monastère de Prémol n'existe plus. Seules quelques ruines qui disparaissent peu à peu sous la végétation, montent la garde dans la solitude verdoyante.

Le Lieutenant GIORDANO nouveau Chef de Corps

Passation de commandement au CPI de Vaulnaveys-le-Bas

Le 28 février dernier avait lieu la passation de commandement du C.P.I. de Vaulnaveys-le-Bas. Le lieutenant JEYMOND quittait ses fonctions. Le Lieutenant GIORDANO en héritait.

Ceci s'est déroulé en présence de nombreuses personnalités dans une ambiance très conviviale.

Le Colonel BOURGEOIS présidait au cérémonial très rigoureux.

Le Lt-Colonel PAILLOT, Président de l'Union Départementale accompagnait le Directeur Départemental dans cette cérémonie au cours de laquelle le Lieutenant JEYMOND était nommé Capitaine Honoraire.

Un pot amical clôturait la cérémonie.

LOU
BOLERO PARIS
Gemma
INTIMA CHERRY
Silhouette PARIS
Belcor
trepic PARIS
BILYTIS
BEACHWEAR

LDB

8 grandes marques
8 bonnes raisons d'être ensemble !

LES DESSOUS BOUTIQUE
15, rue de la Tuilerie - B.P. 42 - 38172 Seyssinet Pariset cedex
Tél. 04 76 70 55 55 - Fax 04 76 70 55 50

SAMES vous propose une large gamme d'équipements **de peinture et de poudrage électrostatiques :** Equipements manuels, projecteurs automatiques, robots, systèmes d'alimentation peinture et poudre, cabines de poudrage…

Sames S.A. - BP 86
38243 MEYLAN Cedex
Tél. 04 76 41 60 60
Fax 04 76 41 60 90

Binks Sames

INSTITUTION SAINT-CHARLES

1, PLACE DES CAPUCINS - B.P. 267
38202 VIENNE CEDEX - TEL. : 04 74 85 03 34 - FAX : 04 74 85 20 51

ECOLE - COLLÈGE - LYCÉE - SÉRIE (L. ES. S.)
LYCÉE TECHNIQUE - SMS - MÉDICO-SOCIAL
Possibilité de préparer aussi ce BTN après un BEP Carrières Sanitaires et Sociales par l'intermédiaire d'une première d'adaptation.

EXTERNAT - DEMI-PENSION
établissement d'enseignement privé sous contrat d'Association

La sécurité des hommes et des installations industrielles :
une priorité dans toutes nos actions et décisions.

CHLORALP Rhodia GIE CEVCO

PLATE-FORME CHIMIQUE DU PONT-DE-CLAIX

Commission du Concours de Manœuvres 1997

Réactivée en 1989, la Commission du Concours de Manœuvres a travaillé sans relâche afin de motiver les différents Corps du département de l'Isère pour participer au Concours de Manœuvres.

Cette Commission est composée de Messieurs les :
- Lieutenant DURET (Rives) Animateur,
- Lieutenant NAVILLE (Grenoble),
- S/Lieutenant PERONNET (Les Avenières),
- Adjudant PRIMAT (Moirans),
- S/Lieutenants FINAND et DERRIER, Adjudants-Chefs VINCENT et DEVILLE (Roussillon),
- Lieutenant COTTAZ et Sergent-Chef RIVIER (Dolomieu),
- S/Lieutenant BOURGER-LAVIGNE (La Côte St-André),
- Sergent-Chef CHARMEIL (Rives),
- Lieutenant CHAVIN (Montalieu).

Cette assemblée a constaté une volonté de participation de nombreux Corps de Sapeurs-Pompiers, malheureusement leurs moyens en hommes et en matériels n'ont pas toujours pu répondre aux exigences du Concours de Manœuvres car, il faut aussi préciser que ce Concours a pour objectif essentiel la formation, l'utilisation et la connaissance des nouveaux matériels et des nouvelles techniques. Le classement n'ayant pour l'occasion qu'un impact subjectif. En 1997, nous avons eu de nombreuses réunions de travail. 8 équipes, le jour du Congrès, se sont classées au concours : 3 CS et 5 CPI. Il est vrai que c'est peu, mais notre volonté et notre ambition ne s'arrêtent pas là. Aussi, nous sommes déterminés à employer les moyens adaptés, tels que le dialogue et les déplacements, si nécessaires, dans les différents Corps de Sapeurs-Pompiers afin de convaincre les plus réticents. Car il est vrai

que le Congrès Départemental est l'occasion idéale pour faire un peu plus connaître notre profession et faire apprécier l'éventail de nos compétences à nos concitoyens par des démonstrations de secourisme, d'extinction et de sauvetages. Aussi, je vous engage, vous, les Chefs de Corps a inscrire des équipes au Concours de Manœuvres. Sachant que cette manifestation n'est pas une course au "trophées" mais bien une ouverture vers le public qui est très sensible à notre profession. Tous, présent à cette assemblée apportez la bonne parole dans vos Centres de Secours et autre CPI. Je vous remercie de l'attention que vous venez apportée à mes propos. Merci.

RAPPORT ÉTABLI PAR
LE LIEUTENANT DURET

Remise de médailles…

Le 28 février 1998, au cours du Conseil d'Admnistration qui s'est tenu à Saint-Georges d'Espéranche, le Président a remis la médaille d'Officier du Mérite de l'Union Départementale à trois anciens fidèles, actifs et toujours présents aux réunions de notre association. Le Commandant FELIX, le Capitaine PLANCHAT, le Capitaine GAUTHIER ont été promus.

L'Union Départementale leur adresse ses plus vives félicitations.

Lieutenant-Colonel

COLOMBINO François nouveau Chef de Corps au Centre de Secours Principal de GRENOBLE

C'est le 1er février 1998 que le Lt-Colonel François COLOMBINO est devenu le nouveau Chef de Corps du Centre de Secours Principal de Grenoble.

Né le 20 octobre 1959, à la Tronche, François COLOMBINO titulaire d'une maîtrise de science et technique, option hygiène et sécurité, est nommé Capitaine en 1983.

En fonction jusqu'en avril 1988, au service de secours et de lutte contre l'incendie de la Communauté de Lyon, il devient en mai 1988 et jusqu'à septembre 1990, responsable du bureau Prévention - Prévision du service départemental d'incendie et de secours de l'Isère, avec le grade de commandant. Il dirigera ensuite le Centre de Secours Principal d'Arles, ainsi que la zone opérationnelle n° 7, jusqu'en août 1993. C'est vers la Dordogne qu'il s'orientera, par la suite, pour remplir la fonction d'adjoint au D.D.S.I.S., Chef de Corps départemental de sapeurs-pompiers, de septembre 1993 à mai 1996. Il est chargé de l'intérim du D.D.S.I.S., de juin 1996 à janvier 1998.

Lt-Colonel depuis le 10 novembre 1996 et inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, François COLOMBINO est breveté supérieur dans les domaines de la "Prévention contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public", de la "Lutte contre les feux de forêt" et de "l'intervention face aux risques chimiques". Entre autres, il dispose de la qualification de "Scaphandrier autonome léger de la sécurité civile (-40 m)", complétée par le brevet national de sauvetage et de sécurité aquatique.

Décoré de la médaille de bronze de la défense nationale, de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports, de la médaille d'argent avec rosette pour services exceptionnels et de la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement à titre collectif, il apprécie le sport, qu'il s'agisse de le pratiquer en loisir (plongée, ski) ou en compétition : 7 qualifications au championnat de France de cross des sapeurs-pompiers (en 1986, 1987, 1988, 1989, 1995, 1996 et 1997) sont à relever.

Il est marié et père de deux enfants.

Nous lui souhaitons la plus parfaite réussite dans ses nouvelles fonctions.

B2, B5, B15 : Les bouteilles Présence, sûres et pratiques Pensez-y !!

La santé, un projet que nous partageons.

Contactez notre équipe, Madame NAHON ou Monsieur GUILLEMOT au **04 72 90 24 65** ou renvoyez-nous le coupon ci-dessous.

Nom du responsable Oxygène :

Coordonnées du corps :

Nombre de bouteilles :

Nombre de manodétendeurs :

AIR LIQUIDE SANTÉ
13, rue Eugène-Hénaff
B.P. 525
69636 VENISSIEUX CEDEX

Liste de sympathie

LA DAUPHINOISE
42/44, rue du 11 Novembre
38200 VIENNE
Tél. 04 74 31 40 02

CALOR
Département Repassage
38780 PONT-EVEQUE
Tél. 04 74 53 78 78 - Fax 04 74 53 78 79

ETABLISSEMENT ANDRE CROS
24, rue de la Paix - BP329
38434 ECHIROLLES CEDEX
Tél. 04 76 40 53 54 - Fax 04 76 40 53 60

COTON LEM INDUSTRIES
Place des Maronniers - BP 58
38780 PONT-EVEQUE
Tél. 04 74 85 90 60 - Fax 04 74 57 77 65

DREAM LAB INFORMATIQUE
Matériel Informatique
Configurations Personnalisées - Pièces Détachées
122, Grande Rue
38700 LA TRONCHE
Tél. 04 76 03 77 10 - Fax 04 76 03 77 14

TMDM
ZI - 317, rue des Balmes
38150 SALAISE-SUR-SANNE
Tél. 04 74 11 11 00 - Fax 04 74 86 66 66

Entreprise Victor Bony
Achat Fer et Métaux
Route de Lebeau - 38200 Vienne
Tél. 04 74 53 26 23

VIENNE ORTHOPÉDIE
Madame R. BRAT-COLLONGE
ORTHOPÉDISTE DIPLÔMÉE
- Ceintures médicales
- Genouillères
- Semelles orthopédiques
- Bas de contention
- Prothèses mammaires
- Cannes, béquilles, etc.

9, rue Francisque-Bonnier
38200 VIENNE-ESTRESSIN
TÉL. 04 74 31 74 41

Argent et bronze pour les Isérois

8E CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SKI ALPIN DES SAPEURS-POMPIERS

Médaillés Isère - 2e général

Le championnat de France de ski alpin des sapeurs-pompiers s'est déroulé les 13, 14 et 15 mars aux Ménuires pour le Super Géant et le Géant et à Val Thorens pour le Slalom Spécial. Neige fraîche et soleil éclatant étaient au rendez-vous que les sapeurs-pompiers de l'Isère n'avaient pas voulu manquer. L'équipe comprenait des sapeurs-pompiers des Deux-Alpes, Grenoble, Bourgoin-Jallieu, Montbonnot et de la direction départementale. Les Savoyards organisateurs avaient sorti les grands moyens et alignaient de nombreux et grands coureurs. Par équipe, ils remportaient les trois disciplines et le combiné alors que les isérois prenaient la seconde marche du podium dans les mêmes classements devant les Hautes-Alpes, le Rhône, la Haute-Savoie, la Haute-Garonne, etc.

Les classements individuels ont donné les résultats suivants :

Slalom géant

DAMES

2e Claire CHALVIN (les 2 Alpes)

SENIORS HOMMES

4e David BRUNEL (Grenoble)
23e Eric REBREYEND (Grenoble)
24e Florent PLANTIER (Bourgoin-Jallieu)
29e Frédéric MEJEAN (Grenoble)

MASTERS 1 A

3e Lionel GERMAIN-BONNE (Grenoble)
19e Michel CARRARA (Grenoble)
23e Thierry ROMIER (Bourgoin-Jallieu)
67e Jean-Marc PICCOLO (Bourgoin-Jallieu)

MASTER 1 B

11e Jacky SORET (Grenoble)
13e Jean-Paul FILLON (direction)
15e Régis BAZIET (direction)

MASTERS 2

2e Jean-Claude BOURGEOIS (direction)

Super Géant

DAMES

2e Corinne CAUSSE (direction)
3e Caroline THOUVENIN (Montbonnot)

SENIORS HOMMES

2e Cédric CHALVIN (les 2 Alpes)
20e Eric REBREYEND (Grenoble)
21e Frédéric MEJEAN (Grenoble)
24e David BRUNEL (Grenoble)
36e Florent PLANTIER (Bourgoin-Jallieu)

41e J.-Christophe TEPPAZ (Grenoble)

MASTERS 1 A

2e Lionel GERMAIN-BONNE (Grenoble)
14e Michel CARRARA (Grenoble)
24e Thierry ROMIER (Bourgoin-Jallieu)
64e Jean-Marc PICCOLO (Bourgoin-Jallieu)

MASTERS 1 B

10e Jacky SORET (Grenoble)
12e Régis BAZIET (direction)
15e Philippe FORCHERON (Grenoble)
16e Jean-Paul FILLON (direction)

MASTERS 2

2e Jean-Claude BOURGEOIS (direction)

Slalom Spécial

DAMES

2e Claire CHALVIN (les 2 Alpes)

SENIORS

5e Cédric CHALVIN (les 2 Alpes)
24e J.-Christophe TEPPAZ (Grenoble)
26e Eric REBREYEND (Grenoble)

MASTERS 1 A

3e Lionel GERMAIN-BONNE (Grenoble)
12e Michel CARRARA (Grenoble)
60e Jean-Marc PICCOLO (Bourgoin-Jallieu)

Masters 1 B

7e Jacky SORET (Grenoble)

Au combiné (3 épreuves)

Les meilleures places sont enregistrées par : Caroline THOUVENIN de Montbonnot (2e Dames), Lionel GERMAIN-BONNE de Grenoble (3e Masters), Cédric CHALVIN des 2 Alpes (3e Seniors)

Cross de la Sainte-Barbe à Meylan

LE 22 NOVEMBRE 1997

Créé il y a 16 ans au CSP Grenoble, le Cross de la Saint Barbe a connu très rapidement un franc succès. Le nombre des adeptes de la course à pied se faisant de plus en plus nombreux, il a fallu faire face aux exigences de cette popularité. C'est ainsi qu'avec les Chefs de Corps et Responsables des Sports : Lieutenant GIROUTRU CPI Meylan, Lieutenant QUAIX CPI Corenc, Adjudant-chef LAPAGLIA CPI Fontaine, Adjudant BOCCON CPI Sassenage, Lieutenant ESTACHY du CS St-Égrève, C/C GUILLOUD CPI Gières, sous la direction technique du Lieutenant NAVILLE du CSP Grenoble, créateur de cette grande manifestation, a été trouvé la dénomination "Cross de la Sainte Barbe des Sapeurs Pompiers de l'Agglomération Grenobloise". Après ces quelques mots "d'histoire", parlons en peu du cross 97 qui s'est déroulé pour la première fois sur le magnifique site de l'Ile d'Amour à Meylan. Le parcours très agréable, réparti entre les sous-bois et les champs balisés en intégralité, a pu être apprécié par les crossmen. Après le passage de la ligne d'arrivée, les compétiteurs ont trouvé à la buvette spécialement réservée pour eux, des boissons chaudes et fraîches (non alcoolisées...), des fruits et barres énergétiques.

Les résultats informatisés ont été proclamés à partir de 17 heures 30 au gymnase des Buclos, en présence de Monsieur le Maire de Meylan, le Colonel BOURGEOIS, Chef de Corps de Grenoble et Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et le Lieutenant-colonel PAILLOT, Président de l'Union Départementale.

Très belle réussite de cette manifestation qui rassemblait encore cette année 700 concurrents environ des Poussins à Vétérans, filles et garçons.

Le Lieutenant GIROUTRU Gérard, Chef de Corps, avait mis à disposition une grande partie de ses effectifs et fait intervenir les services techniques de la ville de Meylan. Un grand merci à tous.

C'est ainsi que s'est déroulé cette grande manifestation placée une fois de plus sous la direction du Lieutenant Jack NAVILLE, Officier des Sports au Centre de Secours Principal de Grenoble.

RÉSULTATS DU CROSS 97

Catégorie poussins, distance 1 100 m
Inscrits 28, classés 25, abandons 3.

Classement par équipes :
1er Moirans, 10 points
2e Gières, 22 points
3e St-Savin, 24 points

Classement individuel :
1er TRUCHET Damien, n°303, Moirans, 4 mn 14 s
2e BOUILLANE Billy, n°199, Gières, 4 mn 54 s
3e DURIGON Cyril, n°310, Moirans, 5 mn 01 s
4e GAUTHIER Batiste, n°19, Saint-Savin, 5 mn 04 s
5e MAZET Frédéric, n°117, Meylan, 5 mn 06 s
6e CATANIA Éric, n° 284, Moirans, 5 mn 14 s
7e CHEVALIER Ludovic, n° 23, Saint-Savin, 5 mn 23 s
8e VALESCHINI Nicolas, n° 201, Gières, 5 mn 24 s
9e MARITANO Kevin, n°131, Fontaine, 5 mn 30 s

10e REYNAUD-DULARI Sylvain, n°301, Moirans, 5 mn 35 s

Catégorie poussines, distance 1 100 m
Inscrites 5, classées 5, abandons 0.
1re JEAN Émilie, n°22, Chasse/Rhône, 5 mn 50 s
2e FORLINI Charlotte, n°31, Chasse/Rhône, 6 mn 43 s
3e REVERDY Nadège, n°300, Moirans, 7 mn 32 s
4e PELLET Delphine, n°37, Saint-Savin, 7 mn 38 s
5e LAPAGLIA Karine, n°132, Fontaine, 8 mn 26 s

Catégorie benjamins, distance 2 200 m
Inscrits 154, classés 134, abandons 20
Classement par équipes :
1er Saint-Savin, 17 points
2e Crolles, 38 points
3e Fontaine, 49 points
Classement individuel :
1er FRANKE david, n°312, Moirans, 8 mn 27 s
2e MACHILLOT Paul, n°55, Saint-Savin, 8 mn 30 s
3e STRAZZERI Lucas, n°146, Fontaine, 8 mn 33 s
4e PERRET Damien, n°531, Voiron, 8 mn 34 s
5e PALOMINO Nicolas, n°76, Meylan, 8 mn 37 s
6e DARBON Didier, n°623, Inter Centre Bièvre, 9 mn 06 s
7e MAZILLE Cyril, n°53, Saint-Savin, 9 mn 12 s
8e CORRAL Anthony, n°47, Saint-Savin, 9 mn 19 s
9e CARLIN Thomas, n°337, Vinay, 9 mn 23 s
10e JOSSERAND Frédéric, n°49, Saint-Savin, 9 mn 26 s

Catégorie benjamines, distance 2 200 m
Inscrites 24, classées 18, abandons 6
Classement par équipes :
1re Inter Centre Bièvre, 23 points
2e Vizille, 45 points
Classement individuel :
1re BLANC Anaïs, n°395, La Mure, 9 mn 20 s
2e ROBERT Sarah, n°435, Domène, 10 mn 24 s
3e GAUTHIER Séverine, n°635, Inter Centre Bièvre, 10 mn 43 s
4e GIROUX Lorène, n°327, Saint-Égrève, 10 mn 56 s
5e ABDELLI Sonia, n°622, Inter Centre Bièvre, 10 mn 57 s
6e PERRET Marine, n°532, Voiron, 11 mn 05 s
7e ROUSSELET Typhaine, n°227, Gières, 11 mn 20 s
8e FERRAUD Nathalie, n°687, Vinay, 11 mn 22 s
9e BELLE Alexandra, n°434, Domène, 11 mn 33 s
10e HOUBRE Karen, n°253, Vizille, 11 mn 39 s

Catégorie minimes H, distance 3 100 m
Inscrits 132, classés 112, abandons 20
Classement par équipes :
1er La Mure, 35 points
2e Fontaine, 35 points
3e Saint-Égrève, 44 points
Classement individuel :
1er LASSERE Maxime, n°418, Domène, 12 mn 04 s
2e GASQUET Guillaume, n°61, Saint-Savin, 12 mn 07 s
3e BLANC Alexandre, n°373, La Mure, 12 mn 11 s
4e GAUDE Philippe, n°335, Saint-Égrève, 12 mn 35 s
5e GEORGES Sébastien, n°59, Saint-Savin, 12 mn 53 s

6e CASINI Grégory, n°265, Vizille, 12 mn 57 s
7e DOUSSE Nicolas, n°152, Fontaine, 13 mn 01 s
8e POLENI Xavier, n°451, Lans en Vercors, 13 mn 11 s
9e BEUSSON Christophe, n°499, District de Roussillon, 13 mn 14 s
10e DRUART Damien, n°153, Fontaine, 13 mn 17 s

Catégorie minimes F, distance 3 100 m
Inscrites 43, classées 39, abandons 7
Classement par équipes :
1er Vinay, 30 points
2e Meylan, 38 points
3e Saint-Savin, 41 points
Classement individuel :
1re WEISSEND Sandy, n°493, District de Roussillon, 15 mn 15 s
2e BIGOT Typhaine, n°115, Meylan, 15 mn 34 s
3e CAMOU-ANDRÉ Laurence, n°232, Gières, 15 mn 36 s
4e FAUVEL Christhlène, n°154, Fontaine, 16 mn 01 s
5e GAUTHIER Camille, n°64, Saint-Savin, 16 mn 15 s
6e COOLENS Sandrine, n°524, Voiron, 16 mn 15 s
7e KACEL Sabine, n°694, Vinay, 16 mn 18 s
8e CORTES Sonia, n°290, Moirans, 16 mn 22 s
9e MODESTI Sandrine, n°71, Saint-Savin, 16 mn 31 s
10e LAPAGLIA Christelle, n°156, Fontaine, 16 mn 43 s

Catégories cadets, distance 4 100 m
Inscrits 85, classés 63, abandons 22
Classement par équipes :
1er La Mure, 20 points
2e Domène, 28 points
3e Fontaine, 48 points
Classement individuel :
1er BOLIFRAUD Marc, n°409, Domène, 16 mn 16 s
2e ANDRÉ Yoann, n°396, La Mure, 16 mn 54 s
3e LUCAS Julien, n°450, Lans en Vercors, 17 mn 05 s
4e BAUDRIER Yoann, n°408, Domène, 17 mn 19 s
5e GIRON Martin, n°63, Meylan, 17 mn 27 s
6e LOIRE Benjamin, n°657, Saint Martin d'Uriage, 17 mn 34 s
7e DOMERGUE Julien, n°397, La Mure, 17 mn 48 s
8e DUMAIT Vincent, n°481, District de Roussillon, 17 mn 53 s
9e CLÉMENT Cédric, n°287, Moirans, 17 mn 57 s
10e DUBOURG Yvan, n°41, Chasse/Rhône, 18 mn 02 s

Catégories cadettes, distance 3 100 m
Inscrites 26, classées 21, abandons 5
Classement par équipes :
1er Inter Centre Bièvre, 24 points
2e Moirans, 35 points
Classement individuel :
1re MININNO Carole, n°415, Domène, 15 mn 50 s
2e CHORON Sandra, n°480, District Roussillon, 16 mn 01 s
3e WATIER Karine, n°171, Fontaine, 16 mn 19 s
4e ESCALLIER Laëtitia, n°311, Moirans, 16 mn 23 s
5e MARRON Aurélie, n°258, Vizille, 17 mn 01 s
6e GELAS Sandrine, n°581, Inter Centre Bièvre, 17 mn 25 s
7e GODOYE Magali, n°127, Vignieu, 17 mn 54 s

8e RAMAT Céline, n°606, Inter Centre Bièvre, 17 mn 58 s
9e QUILLIEC Aurélie, n°367, Tullins-Fures, 18 mn 08 s
10e GUILLOT Audrey, n°583, Inter Centre Bièvre, 18 mn 39 s

Catégorie juniors H, distance 7 400 m
Inscrits 28, classés 21, abandons 7
Classement par équipes :
1er Fontaine, 35 points
2e Moirans, 37 points
Classement individuel :
1er REVERDY Frédéric, n°549, Jarrie, 22 mn 26 s
2e TROILLE Armand, n°592, Saint Christophe sur Guiers, 23 mn 24 s
3e PELLEGRINI Gérald, n°172, Fontaine, 23 mn 30 s
4e LUCAS Cédric, n°746, Lans en Vercors, 27 mn 12 s
5e BRUSET Jérôme, n°712, Vienne, 27 mn 18 s
6e GAUTHIEZ Marc, n°365, Tullins-Fures, 28 mn 13 s
7e HACHANI Sami, n°316, Moirans, 28 mn 23 s
8e PROTH Jérôme, n°404, Montbonnot, 28 mn 31 s
9e THÉPAUT Fabien, n°348, Saint-Égrève, 28 mn 31 s
10e BRUN BARONNAT Yannick, n°594, Inter Centre Bièvre, 28 mn 44 s

Catégorie juniors F, distance 4 100 m
Inscrites 13, classées 10, abandons 3
Classement par équipes :
1er Inter Centre Bièvre, 18 points
Classement individuel :
1re BRUNET-MANQUAT Magali, n°320, Les Adrets, 19 mn 22s
2e DYE Nadège, n°741, Inter Centre Bièvre, 20 mn 56 s
3e LECLERCQ Céline, n°732, Moirans, 20 mn 59 s
4e SCABELLO Laëtitia, n°191, Villard-Bonnot, 21 mn 51 s
5e LOCQUET Charline, n°659, Saint Martin d'Uriage, 22 mn 59 s
6e ROTA Géraldine, n°121, Saint Cassien, 23 mn 07 s
7e BERRUYET Christelle, n°587, Inter Centre Bièvre, 23 mn 28 s
8e DANIÈLE Aurélie, n°123, Froges, 24 mn 50 s
9e ROUDET Amandine, n°585, Inter Centre Bièvre, 26 mn 47 s
10e GUILLOT Aline, n°588, Inter Centre Bièvre, 28 mn 43 s

Catégorie seniors H, distance 10 200 m
Inscrits 95, classés 64, abandons 31
Classement par équipes :
1er Grenoble, 50 points
2e Gières, 62 points
3e Chirens, 71 points
Classement individuel :
1er BOURGOIS Alain, n°643, Bourgoin, 35 mn 01 s
2e BERNARD Thierry, n°229, Gières, 35 mn 09
3e GADEBOIS Virgil, n°228, Gières, 35 mn 42 s
4e BERNARD Stéphane, n°226, La Combe de Lancey, 36 mn 07 s
5e MAGANI Nicolas, n°394, La Mure, 36 mn 12 s
6e JULLIEN James, n°584, Saint Ismier, 38 mn 30 s
7e COURTIN Stéphane, n°543, Pontcharra, 39 mn 23 s
8e GALLIN MARTEL D. , n°437, La Murette, 39 mn 39 s
9eGALLIFET David, n°566, Bizonnes, 39 mn 39 s
10e TRONVILLE Frédéric, n°730, Saint Égrève, 40 mn 00 s

Catégorie seniors F, distance 4 100 m
Inscrites 12, classées 9, abandons 3
1re DUBOIS-CHABERT Christiane, n°661, Saint Martin d'Uriage, 17 mn 54 s
2e GUILLOUD Michèle, n°231, Gières, 19 mn 42 s

3e PEREIRA Isabelle, n°590, Inter Centre Bièvre, 20 mn 25 s
4e BŒUF Céline, n°224, La Combe de Lancey, 22 mn 09 s
5e GUILLEM Béatrice, n°553, Varces, 22 mn 25 s
6e MATHIEU Sylvie, n°222, Saint Savin, 23 mn 20 s
7e ARVET-TOUVET Sandra, n°516, Chirens, 23 mn 32 s
8e THOUVENIN Caroline, n°407, Montbonnot, 23 mn 44 s
9e PLANTIER Aurélie, n°130, Claix, 30 mn 15 s

Catégorie vétérans H1, distance 8 600 m
Inscrits 22, classés 18, abandons 31
1er TROILLE Jean-Luc, n°589, Saint Christophe sur Guiers, 22 mn 19 s
2e VEYRET Bruno, n°749, Fitilieu, 23 mn 56 s
3e MOTTUELBAIN René, n°567, Inter Centre Bièvre, 24 mn 13 s
4e PERRIER Bruno, n°700, Corbelin, 25 mn 58 s
5e CHARMEIL Yvon, n°436, Rives, 26 mn 07 s
6e LACROIX Guy, n°720, Grenoble, 26 mn 21 s
7e KACEL Jean-Baptiste, n°752, Albenc, 26 mn 21 s
8e GUILLOUD Richard, n°230, Gières, 26 mn 41 s
9e LAMBERT Yves, n°272, Renage, 26 mn 58 s
10e BRUN Camille, n°743, Saint Martin d'Hères, 28 mn 26 s

Catégorie vétérans H2, distance 7 400 m
Inscrits 8, classés 6, abandons 2
1er ROLLAND Louis, n°438, La Murette, 25 mn 09 s
2e RABATEL Fernand, n°181, Guillonnay, 25 mn 41 s
3e GILLES Yves, n°755, Brie et Angonnes, 27 mn 04 s
4e SCABELLO Jean-Louis, n°190, Villard-Bonnot, 29 mn 14 s
5e LEDY Jean-Marie, n°443, Le Touvet, 30 mn 28 s
6e HUGONNARD Gérard, n°275, Beaucroissant, 34 mn 35 s

Catégorie parcours libre, distance 3 100 m
Inscrits 32, classés 27, abandons 5
Classement par équipes :
1er Villard-Bonnot, 17 points
2e Saint Ismier, 48 points
Classement individuel :
1er BENSOUNA Kahel, n°539, Eybens, 12 m, 32 s
2e AUBIN Thierry, n°192, Villard-Bonnot, 13 mn 57 s
3e VISENTIN Pascal, n°538, Eybens, 14 mn 00s
4e TODDE Jean-François, n°706, Saint Jean de Moirans, 14 mn 12 s
5e ORCEL Olivier, n°558, La Tour du Pin, 14 mn 19 s
6e VIGNE Laurent, n°197, Villard-Bonnot, 14 mn 47 s
7e SARRET Bernard, n°401, Montbonnot, 15 mn 31 s
8e BOURGEOIS Jean-Claude, n°748, DDSIS, 15 mn 36 s
9e SIBUT Yves, n°196, Villard-Bonnot, 15 mn 55 s
10e PERRIN Philippe, n°195, Villard-Bonnot, 16 mn 41 s

Cross Sainte Barbe 1997

Classement général masculin toutes catégories (cadets, juniors, seniors, vétérans 1 et vétérans 2)

Gières	13
La Mure	14
Inter Centre Bièvre	26

Classement général féminin toutes catégories (cadettes, juniors, seniors et vétérans)

Inter Centre Bièvre	11
Moirans	22
Tullins-Fures	27

Classement général masculin jeunes sapeurs pompiers (Poussins, benjamins et minimes)

Moirans	5
Saint Savin	13
Meylan	15

Classement général féminin jeunes sapeurs pompiers (Poussines, benjamines et minimes)

Domène	12
Chasse/Rhône	14
Inter Centre Bièvre	14

IMPRIMERIE
DES DEUX-PONTS

parce que nous y sommes nés,
y vivons,
y travaillons,
nous soutenons les dynamiques de notre région

Tournoi de Volley du 1er mai 1998

Sapeurs-Pompiers de Grenoble

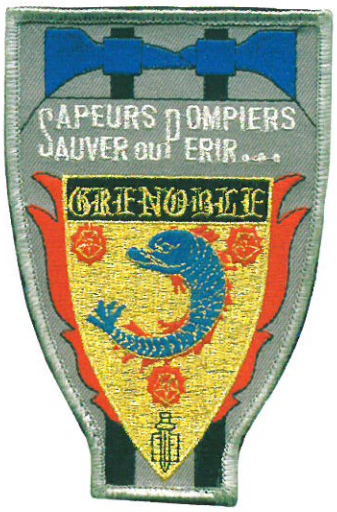

La section de Volley-ball des Sapeurs-Pompiers de Grenoble à organisé son traditionnel tournoi de Volley interdépartemental pour la 16e fois et par là-même en souvenir de notre ami "Jacques Fechoz" pour la 6e année.
C'est en présence de nombreuses personnalités, M. Didier MIGAUD député de l'Isère, M. ROUX représentant M. DESTOT Maire de Grenoble, M. REPELLIN Maire de Seyssinet, des Lieutenants-Colonels COLOMBINO Chef de Corps de Grenoble et PAILLOT Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère, de nombreux sponsors partenaires que la finale fut très disputée.
Comme l'année dernière les Sapeurs-Pompiers de l'Hérault (qui furent champions de France FSGT en 1997) l'emportèrent devant les juniors de la Vallée de la Gresse (régionale I).
18 équipes étaient engagées.

Classement :

1er Sapeurs-Pompiers de l'Hérault
2e Juniors Vallée de la Gresse
3e Sapeurs-Pompiers de St-Etienne
4e Sapeurs-Pompiers du Val d'Oise
5e ASA Schneider
6e Sapeurs-Pompiers de Grenoble
7e Antillais de l'Isère
etc.

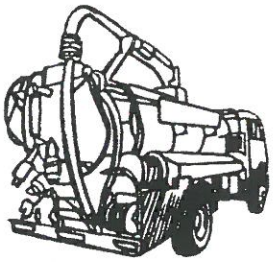

Camion équipé haute pression, interventions rapides par radio-téléphone

EUROPE SERVICES

Détartrage canalisations eaux usées
Curage d'égouts
Pompage et désinfection vides sanitaires
Pompage bacs à graisse
Nettoyage haute pression

Rue Moirond - Z.I. Chenevière
38420 DOMÈNE
04 76 77 20 02
Fax 04 76 77 17 25

SERVICE URGENCES 7J/7

ZENECA

Couleurs & Chimie Fine

une vaste gamme de colorants pour
le cuir, le papier, les encres

UN SEUL OBJECTIF :

LA QUALITÉ TOTALE
dans tous les domaines

ZENECA Limited
Établissement de St-Clair-du-Rhône

B.P. 5 - 38370 Saint-Clair-du-Rhône
Téléphone 04 74 31 40 00 - Télex Francol 380 758 F
Télécopieur 04 74 56 37 18

NOUS PROTÉGEONS LA VIE DE VOS INVESTISSEMENTS

PREZIOSO

PEINTURES INDUSTRIELLES
REVÊTEMENTS SPÉCIAUX
ISOLATIONS INDUSTRIELLES

BP n°2 - 38370 SAINT-CLAIR-DU-RHONE
FRANCE
TÉL. 04 74 56 42 28 - Fax 04 74 56 37 59

SEMAINE WEEK-ENDS JOURS FÉRIÉS

04 76 42 74 22

FAX
04 76 42 01 11

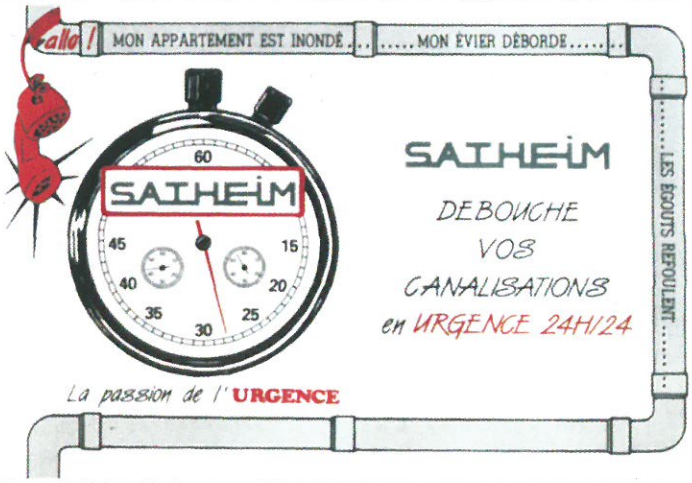

Remerciements du Colonel

Bernard Janvier

- 5 JAN. 1998

Bernard JANVIER
19, rue Rabelais

69003 LYON

Lyon, le 30 décembre 1997

Monsieur le lieutenant-colonel PAILLOT
Président de l'union départementale
des sapeurs-pompiers de l'Isère

Monsieur le Président,

Le 29 novembre dernier, monsieur le président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, le Lieutenant-colonel Daniel ORY, a invité à Lyon, un très grand nombre d'amis pour accompagner la fin de mon parcours fédéral.

Cette journée chaleureuse constituera un souvenir inoubliable : la présence de nombreux sapeurs-pompiers et de leur épouse, venus parfois de très loin, les messages transmis, les propos tenus m'ont beaucoup touché.

J'ai eu, en outre, la surprise de voir apparaître l'étrave d'un voilier pour l'achat duquel les unions départementales avaient apporté leur contribution. Connaissant la valeur des choses, j'ai aussitôt perçu ce que les sapeurs-pompiers voulaient exprimer à travers leur générosité et j'ai été très ému du témoignage de reconnaissance venu de toute la France métropolitaine et d'outre-mer.

Je tenais à vous adresser mes remerciements les plus sincères pour ce splendide cadeau qui marque l'entrée dans une nouvelle période de ma vie au cours de laquelle je vais retrouver des loisirs oubliés depuis longtemps.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte, à la frontière de deux années, pour vous adresser tous mes voeux de bonheur personnel, de réussite dans la défense des sapeurs-pompiers et des valeurs dont ils sont porteurs.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments d'affection.

A bientôt à l'aprèc.

Bernard JANVIER

COUPES
MÉDAILLES
GRAVURES

ROGER WIART & FILS

54, rue Thiers - 38000 Grenoble
Tél. 04 76 87 05 65 - Fax 04 76 85 20 99
Ouvert du lundi au samedi

Cadre réservé n°980403

SIRA

TRAITEMENT DE BOIS EN AUTOCLAVE
ET TOUTES FOURNITURES EXTÉRIEURES

Agréée CTB Bois +
Certifiée AFAQ ISO 9002 (Poteaux)
N° 1996/6239

Société d'Imprégnation Rhône-Alpes

1, rue de la Planche "Les Granges" 38550 SABLONS
Tél. 04 74 84 24 49 - Fax 04 74 84 23 52

MONOPRIX

Votre Citymarché

2, rue de l'Isle - 38200 VIENNE
Tél. 04 74 85 00 00
du lundi au samedi de 8h30 à 20h

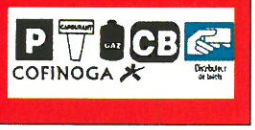

Au Vieux Manoir

Discothèque

50, rue Saint-Laurent
38000 GRENOBLE
Quai Rive Droite

Production de gaz
industriels et médicaux

95, avenue des Arrivaux - 38070 St-Quentin Fallavier
Tél. 04 74 94 85 40 - Fax 04 74 94 23 06

MEYLAN - GRAND'PLACE
COMBOIRE - VOIRON
Ouvert 7J/7
Aires de jeux avec piscine à boules
Petit déjeuner dès 7h30

Technic
Office
Vienne

MOBILIER DE BUREAU
BUREAUTIQUE
TÉLÉCOPIEURS
FOURNITURES DE BUREAU

7, rue Peyron - 38200 VIENNE
Tél. 04 74 85 16 77 - Télécopie 04 74 31 64 23

poème

Damien Druart

Collège Pierre Dubois, Seyssinet
14 ans

Quand une flamme danse,
Des hommes, leurs ennemis, sortent leurs lances.
Malgré la peur qui les habite,
Il faut quand même qu'ils se précipitent,
Au péril de leurs vies.
Parfois même dans la douceur de la nuit,
Contre la fumée et le feu,
Qui rendent des gens malheureux.
Un incendie qui s'évapore
Et c'est la victoire pour la troupe de Sapeurs-Pompiers déterminée,
Car c'est à la force de leurs corps
Qu'ils ont réussi à la mériter
Car cela est la vérité
Si tout le monde s'unit contre ce fléau
Il sera mis K.O.

VAR INFORMATIONS

Un pompier tué par un chauffard

Dans la nuit de samedi à dimanche au Puget-sur-Argens le lieutenant Bellenger, du Centre de secours de Fréjus – Saint-Raphaël en intervention sur un accident qui venait de coûter la vie à une jeune Muyoise a été heurté par une voiture folle

La consternation et l'abattement régnaient hier dans la caserne Leclerc à Saint-Raphaël. Plusieurs pompiers de repos avaient d'ailleurs rejoint leurs collègues de service à l'annonce du décès brutal du lieutenant Joël Bellenger.

Le lieutenant Bellenger, 51 ans, en poste à Saint-Raphaël depuis huit ans, connaissait bien la caserne du centre ville : il y avait été nommé chef de centre, il y a six mois, après l'ouverture d'une seconde caserne, au Cerceron, sur les hauteurs de Saint-Raphaël. Chargé de la prévention, il représentait également les sapeurs-pompiers lors des réunions de la commission de sécurité.

Officier de permanence dans la nuit de samedi à dimanche, il avait quitté la caserne à bord d'un 4X4 vers 1 h 30 avec deux VSAB (ambulances) et un camion de désincarcération. Direction la RN 7 à la sortie de Puget-sur-Argens.

Là, dans les bosses de Vaucouleurs, un terrible accident venait de coûter la vie à une Muyoise de 23 ans, Sabrina Riccino, fille d'un conseiller municipal du Muy.

La jeune femme avait brusquement perdu le contrôle de sa voiture qui avait heurté un véhicule venant en sens inverse avant de s'écraser contre un arbre.

A leur arrivée, les pompiers du Centre de secours principal de Fréjus – Saint-Raphaël, commandés par le lieutenant Bellenger, assistés des pompiers de Roquebrune-sur-Argens n'ont pu que constater le décès.

Ils ont procédé à la désincarcération du conducteur du véhicule venant en sens inverse, Kais Anini, 23 ans, demeurant au Muy. Souffrant de diverses fractures, il a été transporté à l'hôpital intercommunal Bonnet.

Deux heures plus tard : un nouveau drame

Le second drame s'est joué un peu moins de deux heures plus tard, à 3 h 21 précisément.

Le corps de la malheureuse venait d'être évacué. Une des deux autos accidentées avait été prise en charge par un véhicule de dépannage. Avant de quitter définitivement les lieux, les pompiers attendaient son retour afin qu'elle remorque l'autre voiture.

Sur place, les gendarmes de la brigade de Fréjus et de la brigade motorisée de Puget assuraient la signalisation.

Postés plusieurs centaines de mètres en amont et en aval du lieu de l'accident, munis de lampes torches et habillés de gilets réfléchissants, ils indiquaient aux automobilistes, assez nombreux en cette nuit du week-end, de ralentir.

Le lieu de l'accident était également éclairé et signalé par de gros projecteurs des pompiers et les gyrophares des véhicules de secours.

Toutes ces précautions n'ont pas permis d'éviter un « sur-accident ».

Circulant en direction du Muy, un véhicule conduit par un jeune homme de 20 ans travaillant et vivant depuis peu de temps à Saint-Tropez, mais dont la famille habite Vidauban, a heurté le véhicule qui le devançait avant de quitter la route et de heurter sur le bas-côté le lieutenant Bellenger. Projeté violemment contre un VSAB, le malheureux officier est mort sur le coup. Les trois autres pompiers qui se tenaient à ses côtés ont réussi, au dernier moment, à sauter dans le fossé évitant ainsi la voiture folle. Ils ont été très légèrement contusionnés.

Le commandant Roland Germain, patron des pompiers de Fréjus – Saint-Raphaël, entouré de ses officiers, se rendait alors sur place. Il était rejoint par Jean-Marie Huet, procureur de la République de Draguignan, Michèle Guillermin, deuxième adjoint de Fréjus et Roland Bertora, secrétaire général de la mairie de Saint-Raphaël. Dans la matinée, le maire de Saint-Raphaël, Georges Ginesta, président du SIVoM (le syndicat intercommunal gérant les pompiers de Fréjus-Saint-Raphaël) s'est également rendu à la caserne.

Le chauffard, dont l'identité n'a pas été communiquée, a été placé en garde à vue à la brigade de Fréjus où, hier soir, on se refusait à tout commentaire.

Il semble cependant que le test d'alcoolémie, effectué sur place, se soit révélé positif et qu'aucune trace de freinage n'ait été relevée sur le sol.

E. N.

(Photo Patrick Clemente.)
VAR MATIN 30.04.98

Fréjus : hommage national

Les obsèques solennelles du lieutenant des pompiers Joël Bellenger, tué par un chauffard au cours d'une opération de secours, ont été célébrées hier à Fréjus (ci-dessus). Le préfet du Var, Hubert Fournier, lui a décerné à titre posthume la médaille d'or pour acte de courage et de dévouement, puis la croix de chevalier de l'ordre national du Mérite. L'officier a été cité à l'ordre de la Nation.

Cité à l'ordre de la Nation

L'émotion atteignit son paroxysme quand Hubert Fournier, préfet du Var, annonça que le premier ministre Lionel Jospin avait décidé de citer à l'ordre de la Nation le lieutenant Joël Bellenger.

Il épinglait alors sur le cercueil la médaille d'or pour acte de courage et de dévouement, puis la croix de chevalier dans l'ordre national du mérite.

Le cercueil porté par ses camarades est ensuite entré dans la cathédrale où fut donnée l'absoute. À sa sortie du lieu saint, ce dernier a été salué par la grande famille des sapeurs-pompiers varois avant l'inhumation qui s'est faite dans l'intimité comme le souhaitait la famille.

Un article du Var Matin concernant le décès d'un ancien sapeur-pompier de Grenoble.

Une forte délégation de l'agglomération grenobloise conduite par les Capitaines Guerchet J.J., Suchet Bernard et le Lieutenant Terras F. s'est rendue aux obsèques à Fréjus le mercredi 29 avril, pour saluer une dernière fois notre ami disparu.

La Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France a le regret de vous annoncer le décès du Commandant honoraire Jean ROUSSEAU, ancien Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ain, ancien Administrateur de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers.

Les obsèques se sont déroulées le 26 janvier 1998 à 15 h en l'Église de Neuville-les-Dames (Ain).

Conformément au souhait exprimé par la famille, ni fleurs, ni couronnes mais des dons ont pu être adressés à l'Œuvre des Pupilles Orphelins Orphelins Sapeurs-Pompiers.

Décès du Lieutenant Alexis ROCHAS

Le Lieutenant Alexis ROCHAS, 89 ans, officier volontaire au C.S.P. de Grenoble est décédé le 20 février 1998. Il fut vice-président de la Caisse Amicale et président de la Mutuelle de Secours et de Retraite des sapeurs-pompiers de Grenoble.

Ses funérailles ont eu lieu le 24 février à Grenoble et ensuite à Méaudre où une foule nombreuse l'accompagnait. Une importante délégation de sapeurs-pompiers volontaires et sapeurs-pompiers professionnels retraités du C.S.P. de Grenoble, conduite par le Lt-Colonel PAILLOT, le Commandant TISSOT et le Capitaine GUERCHET, était présente.

Décès du Colonel Georges HÉRAUD

Le Colonel Georges HÉRAUD, ancien directeur départemental et chef de corps de la Communauté Urbaine de Lyon, père du Commandant Robert HÉRAUD, est décédé. Une cérémonie religieuse a été organisée le samedi 24 janvier 1998 à 9 heures 45 en l'église de la Rédemption, place Puvis de Chavannes, Lyon 6e.

L'inhumation a eu lieu au nouveau cimetière de Cusset, en présence de la famille et des délégations de sapeurs-pompiers. Selon la volonté du défunt, il n'y a pas eu de fleurs, mais des dons ont pu être effectués au bénéfice de la recherche médicale.

Le Lieutenant-Colonel PAILLOT, représentait l'UD de l'Isère et l'UR Rhône-Alpes

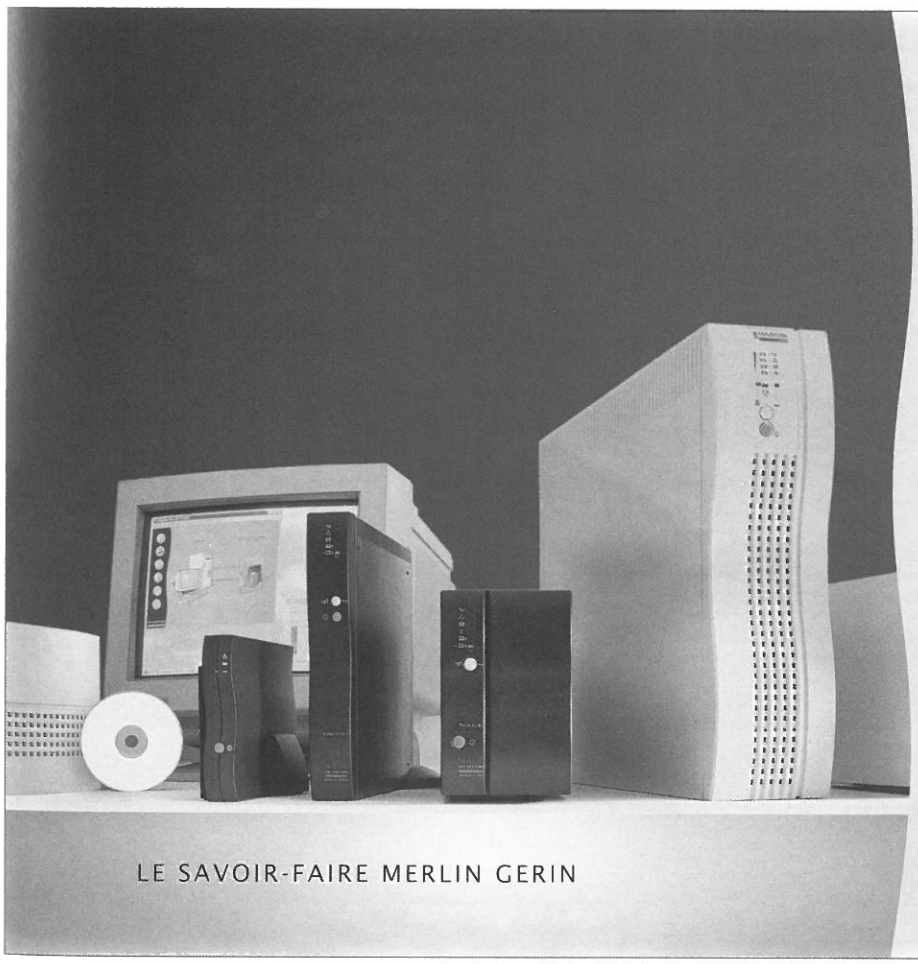

Onduleurs MGE UPS SYSTEMS : une mission de protection et d'assistance pour la sécurité de tous les systèmes

Quelles que soient les applications ou les configurations, les onduleurs MGE UPS SYSTEMS assurent la protection efficace de tous les systèmes informatiques et de télécommunications. Ils constituent l'offre la plus complète du marché couvrant tous les besoins jusqu'à plusieurs MVA.
Fiabilité, qualité, services et présence de proximité ; MGE UPS SYSTEMS garantit les meilleurs niveaux de sécurité et de disponibilité.

APPEL GRATUIT
Numéro Vert
0 800 33 68 58

MGE
UPS SYSTEMS

Rien ne doit vous arrêter

index des annonceurs

A
Ahlstrom 16
Air Liquide 36-59
Air Products 72
Alma 27
Au Vieux Manoir 72
Avery Dennison 36

B
Bony Victor 60
Banque Populaire 12
BP Fioul 52
Burotech 42

C
CCM 42
Carrefour ....2e couv
Cars Seguy 32
Cézus Chimie 42
CFEI 20
Chambre Hotelière Isère ....
Champion 23
Chanal Christian 35
Cie Nationale Rhône 19
Cipra - Capicaf 28
Crédit Lyonnais 42

D
Dépôt Total 50
Draeger 16
Duc et Duc 52

E
ELF ATOCHEM 6
Energie Alpes Get Dauphiné 16
Enichem 16
Eurofloat 6
Europe Services 70

F
France Télécom ....3e couv

G
GIE CEVCO 54
Gobba vitrages 12

H
Hewlett Packard 42
Hôtel Alpha 50
Hutchinson Fit Profiles 32

I
IERD 50
Ikea 28
Imprimerie des Deux-Ponts 68
Institution St Charles 50
Isobox 12

L
LDB Diffusion 54
LRP 50

M
Mc Donald's 72
Marion Merrel 20
Métropole ....3e couv
MGE UPS 75
Monoprix 72
Moulinages Schwarzenbach 50

N
Number One 50

P
Petzl Sécurité 51
Pontvert Richard 31
Prezioso 70

R
R2R 19
Royaldine Caféteria 28

S
Sames 54
SIDES 28
SIRA 72
SDH 36
SA Givale Intermarché 20
Satheim 27-70
Schindler 36
Seyssins restauration 32
Skis Rossignol 35
Société Viennoise Nettoyage 28
SIMOCO ....4e couv.

T
TOV 72
Transports Rigard 42
Tredi 19

V
Valdaine Chapitaux 32
Vienne Orthopédie 60

W
Wiart 72

Z
Zeneca 70

IMPRIMERIE DES DEUX-PONTS - 44, RUE DE LA LIBÉRATION - BP 20 - 38610 GIÈRES - 04 76 59 19 59 - SIRET 068 500 982 00043
AZ BRIDGE - 68, BD DE PORT-ROYAL - 75005 PARIS - TÉL. 01 48 32 24 96 - FAX 01 48 34 25 72 - SIRET 401 365 416 00015

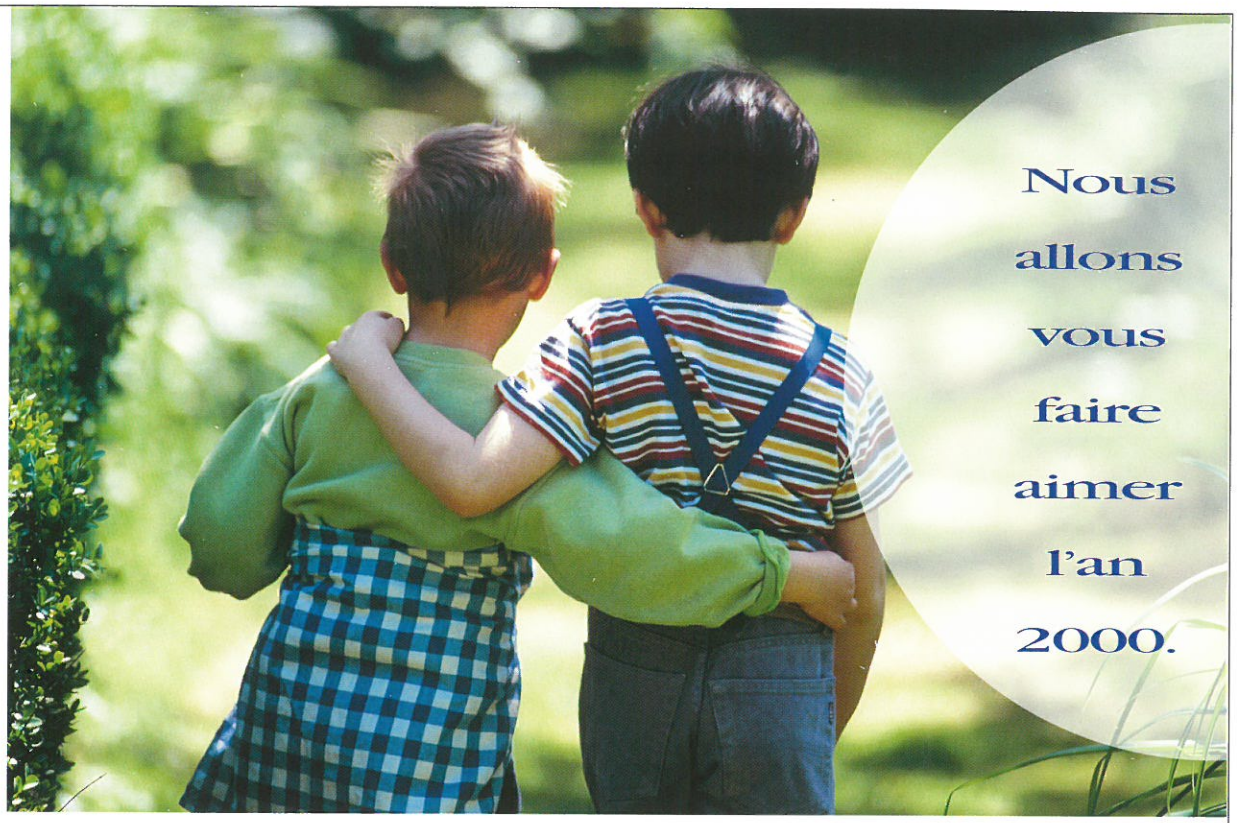

France Telecom Mobiles

objectif plus

Poubelles vertes, poubelles grises, conteneurs à verre, déchetteries...

Avec la MÉTRO, je trie gagnant pour l'environnement !

C'est en protégeant aujourd'hui notre environnement que nous préserverons celui de nos enfants. Et c'est en triant chaque jour nos déchets que nous pourrons tenir cet engagement. De plus, la nouvelle loi impose la disparition complète des décharges d'ici à 2002 ! C'est pourquoi La Métro a mis en place depuis 1990 une chaîne complète visant à valoriser nos déchets ménagers. Désormais, avec La Métro, le tri à la source et la collecte sélective des déchets présélectionnés par vos soins s'appuyent sur un dispositif très performant : une usine de traitement à la pointe de la technologie, permettant de trier les déchets ménagers pour le recyclage en compost, en produits industriels, en eau chaude ou en chauffage urbain. 17 déchetteries et 600 conteneurs à verre sont répartis sur toute La Métro; des poubelles grises et des poubelles vertes sont mises à votre disposition pour vous simplifier le tri... Ainsi qu'un guide pratique très utile pour tout savoir ! Avec La Métro, c'est si facile de trier gagnant pour l'environnement !

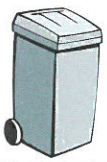

je TRIe gagnant